

**RAPPORT À LA PREMIÈRE MINISTRE**

**ANALYSE ÉCONOMIQUE  
ET  
ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee  
Nicolas Véron, économiste à Bruegel et au Peterson Institute**

Rapporteurs :  
Nicolas Lefevre, inspecteur des finances  
François Hada, inspecteur général de l'Insee

Novembre 2023

## SYNTHÈSE

### Analyse économique

Le paysage actuel des structures spécialisées dans l'analyse des politiques économiques et de la conjoncture en France, hors administrations, reste largement marqué par les initiatives des années 1970 et 1980, notamment le CEPII établi en 1978 et les trois organismes nés du rapport Lenoir-Prot de 1979 : l'OFCE, l'IPECODE (devenu Rexecode) et l'Ires.<sup>1</sup>

En matière d'études de conjoncture et d'établissement des prévisions économiques, ces trois entités ont été utilement complétées par la montée en puissance du rôle des organisations internationales et des banques d'investissement. L'écosystème qui en résulte nous semble fonctionner de manière satisfaisante, avec un pluralisme supérieur à ce qui semblait possible à l'époque du rapport Lenoir-Prot. Il n'appelle donc pas d'action volontariste nouvelle de la part des pouvoirs publics.

En matière d'analyse des politiques économiques, une évolution nous semble spécifiquement nécessaire pour le CEPII, qui fait partie du réseau France Stratégie et donc des services du Premier ministre. Cette affiliation est devenue inadaptée à sa mission de recherche et appelle un changement de statut passant par un rattachement à un organisme universitaire. La FNSP est l'organisme le mieux adapté pour ce faire, par le moyen d'une fusion entre l'OFCE et le CEPII que nous recommandons de finaliser rapidement. Assortie de conditions développées dans le présent rapport, cette fusion apportera une solution pérenne permettant de tirer le meilleur des forces et pratiques des deux entités actuelles.

Parmi les autres organismes actifs dans ce champ, Rexecode présente un potentiel d'évolution pour lequel la décision relève de ses parties prenantes privées et non de l'État. L'Ires doit se repenser à la suite des critiques récemment formulées par la Cour des comptes sur sa gestion. L'implantation du CEPR à Paris, contractualisée en 2021 avec les pouvoirs publics, doit être finalisée et ancrée dans ses pratiques.

### Évaluation des politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques s'est fortement développée et institutionnalisée au cours des décennies récentes, principalement de manière centralisée au sein des administrations. L'État a également recours à des laboratoires indépendants de recherche, lorsqu'il souhaite mettre en œuvre des méthodes scientifiques d'évaluation. Les principaux de ces laboratoires, qui concourent à l'évaluation des politiques publiques avec des méthodes scientifiques telles que les micro-simulations et l'analyse contrefactuelle, sont rattachés à des institutions universitaires : l'IPP à PSE/Genes, le LIEPP à Sciences Po, et la fédération TEPP qui rassemble dix laboratoires dans huit universités.

Les financements par contrats sur la base d'appels à projets sont généralement insuffisants pour pérenniser l'existence de ces laboratoires et leur donner les moyens d'une combinaison optimale de qualité de recherche et de réponse aux besoins des donneurs d'ordre publics. La spécificité de cette activité justifie à nos yeux la création d'un programme dédié de financement socle pour ces laboratoires, à hauteur de quelques millions d'euros annuels, permettant de couvrir leurs besoins structurels et de favoriser l'émergence de nouveaux acteurs, tout en étant soumis à une procédure rigoureuse d'évaluation périodique. Pour un coût budgétaire assez modeste, cette démarche permettrait notamment de conforter l'IPP sans le placer en situation de position dominante dans le monde académique. Pour gérer ce processus, nous estimons que France Stratégie est la structure la plus appropriée.

---

<sup>1</sup> Les acronymes apparaissant dans cette synthèse sont explicités dans le corps du texte du présent rapport.

### **L'État, le Parlement, la société civile**

Les recommandations formulées dans ce rapport s'adressent avant tout à l'État, en cohérence avec notre lettre de mission. Pour autant, il nous apparaît indispensable de souligner le déséquilibre que représente la part prépondérante de l'État dans le financement et la gouvernance des structures d'analyse économique et d'évaluation des politiques publiques en France. Cette caractéristique, naturellement liée à l'histoire et aux institutions de notre pays, est fondamentalement en tension avec l'exigence d'objectivité et de pluralisme de ces organisations et avec l'aspiration à un écosystème analytique faisant preuve de vitalité et de diversité.

Après le succès limité de la démarche voulue par plusieurs députés au début de la législature précédente, il y aurait du sens à ce que les assemblées parlementaires, en particulier l'Assemblée nationale, engagent à nouveau une réflexion sur l'opportunité de se doter de moyens autonomes et pérennes pour mener ou, à tout le moins, savoir commanditer des travaux aux différentes structures citées, à l'instar de ce qu'a réussi le Parlement européen au cours de la dernière décennie. Il nous semble également souhaitable que le monde des entreprises françaises renforce son engagement en soutien de structures indépendantes de réflexion et d'évaluation.

En dépit de l'association des partenaires sociaux aux comités d'évaluation organisés au sein de France Stratégie, en dépit de la multiplication de hauts conseils spécialisés, il manque peut-être un espace – une maison commune comme avait su l'être le Commissariat général au Plan – pour travailler ensemble à l'amélioration des politiques économiques et des politiques publiques, tant en matière de diagnostics que de réponses à apporter.

L'État peut et doit optimiser son soutien à l'analyse et à l'évaluation des politiques publiques en France. Il n'est pas sain pour notre démocratie qu'il se retrouve quasiment seul dans ce rôle.

# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2. L'ÉCOSYSTÈME EN MATIÈRE DE CONJONCTURE ET D'ÉTABLISSEMENT DES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES QUI S'EST DÉVELOPPÉ À PARTIR DES ANNÉES 1980 EST SATISFAISANT .....</b>	<b>2</b>
2.1. Le développement de l'écosystème en matière de conjoncture et d'établissement des prévisions économiques provenait de la nécessité de renforcer le pluralisme .....	2
2.2. L'écosystème actuel, en matière de conjoncture et d'établissement des prévisions économiques, est satisfaisant et n'appelle pas d'action volontariste de la part des pouvoirs publics.....	2
<b>3. LE RATTACHEMENT DU CEPII, CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE INTERNATIONALE PLACÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE, À L'OFCE PERMETTRA DE CRÉER UN PÔLE RECONNU EN ÉCONOMIE DOMESTIQUE ET INTERNATIONALE.....</b>	<b>3</b>
3.1. Le rattachement du CEPII à un organisme universitaire est nécessaire, l'OFCE au sein de la FNSP est le candidat le plus adapté.....	3
3.2. Le rapprochement de l'OFCE et du CEPII doit tirer le meilleur des forces et pratiques des deux entités actuelles .....	4
<b>4. L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DOIVENT ÉVOLUER POUR CONFORTER LES ACTEURS EXISTANTS ET ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX.....</b>	<b>7</b>
4.1. Le paysage français de l'évaluation des politiques publiques .....	7
4.1.1. <i>Au sein de l'État, l'évaluation des politiques publiques s'est développée et institutionnalisée au service de la performance des politiques publiques....</i>	<i>7</i>
4.1.2. <i>Les principaux centres d'évaluation des politiques publiques avec des méthodes scientifiques sont l'IPP, le LIEPP, la fédération TEPP et l'OFCE ...</i>	<i>9</i>
4.1.3. <i>Le rôle du Parlement en matière d'évaluation s'est développé suite à la révision constitutionnelle de 2008 avec un recours à des laboratoires externes qui reste limité .....</i>	<i>11</i>
4.1.4. <i>Les think tanks français qui concourent à l'évaluation des politiques publiques demeurent en retrait des meilleures pratiques académiques....</i>	<i>12</i>
4.2. Les modalités de financement par l'État de l'évaluation des politiques publiques ...	12
4.2.1. <i>Le PIA est le principal outil existant de financement socle des entités concourant à l'évaluation des politiques publiques .....</i>	<i>13</i>
4.2.2. <i>L'État est le principal commanditaire d'évaluations de politiques publiques auprès de centres de recherche en économie.....</i>	<i>15</i>

4.3. Des recommandations pour améliorer l'écosystème de l'évaluation des politiques publiques.....	17
<b>5. DES RECOMMANDATIONS À L'USAGE DES AUTRES STRUCTURES ÉVOQUÉES DANS LA LETTRE DE MISSION .....</b>	<b>19</b>
5.1. France Stratégie, héritier de la tradition illustre du Commissariat du Plan, pourrait reprendre une de ses missions historiques consistant à élaborer des diagnostics partagés .....	19
5.2. Le Conseil d'analyse économique doit être mieux inséré dans le processus de décision gouvernementale .....	20
5.3. Rexecode pourrait participer de l'écosystème de l'évaluation des politiques publiques, compléter son financement par la réponse à des appels à projets et rechercher à être reconnu d'intérêt général.....	22
5.4. L'Ires doit tirer les conséquences du récent contrôle de la Cour des comptes pour assurer une plus grande utilité et un meilleur suivi des travaux menés dans le cadre de l'agence d'objectifs .....	22
5.5. La qualité internationalement reconnue de certaines des activités du Cepremap doit lui permettre de se procurer des moyens d'investissement et des voies de développement .....	23
5.6. La mise en œuvre du cahier des charges établi entre le CEPR et les pouvoirs publics doit être poursuivie pour assurer pleinement son ancrage parisien .....	23

## 1. Introduction

Il y a plus de 40 ans, suivant en cela les recommandations du rapport Lenoir-Prot, le Premier ministre Raymond Barre décidait la création de trois organismes, l'OFCE, l'IPECODE, l'Ires, relevant respectivement des domaines d'influence universitaire, syndical et patronal. À l'époque, il s'agissait d'assurer la diversité et le pluralisme dans l'analyse de la conjoncture et des évolutions économiques. Ces institutions ont évolué et elles ont – en dépit de fortunes diverses – globalement répondu aux attentes que le rapport Lenoir-Prot avait établies pour elles.

Un retour sur cet écosystème est aujourd'hui utile, à la fois parce que certaines choses ont changé, et aussi parce que certaines choses n'ont pas changé.

Ce qui a changé, c'est que l'analyse conjoncturelle et la prévision économique se sont développées, notamment dans les organisations internationales et les institutions financières privées, et qu'elles ont de plus en plus la nature de biens publics. Par contraste, s'il apparaît désormais un manque d'offre par rapport aux besoins et aux potentialités, c'est plutôt dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, malgré le développement de cette activité qui n'existait guère il y a quarante ans et nonobstant l'investissement notable de certains établissements universitaires.

Ce qui n'a pas changé, c'est que l'État reste de très loin l'acteur dominant, au point d'être sollicité pour financer le pluralisme des points de vue sur les politiques publiques, comme il l'était il y a 40 ans pour assurer le pluralisme des analyses conjoncturelles et des exercices de prévision. Il est remarquable et regrettable que les financements tiers n'existent pas beaucoup plus aujourd'hui que naguère, qu'on pense à des contributions des assemblées parlementaires, des collectivités locales, des partenaires sociaux, des associations et des entreprises privées. Déjà comptable du financement de ses administrations, fortes et plutôt efficaces, l'État ne remplit pas naturellement le rôle de financeur de la contre-expertise de ses propres initiatives.

Ce qui n'a pas changé non plus, c'est le caractère très idiosyncratique de certains montages institutionnels, notamment dans le domaine universitaire, qui a conduit à ajouter des structures, très rarement à les réunir ou à rechercher des synergies entre elles.

Nous avons accepté cette mission en pleine conscience de ces réalités. Pour autant, certaines évolutions sont à la fois souhaitables et tout à fait acceptables par les parties concernées. Ce sont sur elles que les observations et les recommandations qui suivent se concentrent.

Le champ des organismes qui interviennent de près ou de loin sur le champ économique et qui bénéficient d'un financement public, soit directement par le truchement de subventions, soit indirectement par le biais de dispositions fiscales, est immense. Compte tenu des inévitables limitations de notre mission en termes de durée et de moyens, nous avons fait le choix de traiter avant tout des structures citées dans la lettre de mission que la Première ministre nous a adressée en mars dernier (cf. annexe 1).

## **2. L'écosystème en matière de conjoncture et d'établissement des prévisions économiques qui s'est développé à partir des années 1980 est satisfaisant**

### **2.1. Le développement de l'écosystème en matière de conjoncture et d'établissement des prévisions économiques provenait de la nécessité de renforcer le pluralisme**

**En 1979, le rapport « L'Information économique et sociale des Français », rédigé à la demande du Président de la République par MM. René Lenoir et Baudouin Prot, insistait sur « l'impérieuse nécessité de renforcer le pluralisme des prévisions économiques ».** Il s'agissait pour l'État de promouvoir des analyses conjoncturelles et des prévisions différentes de celles qu'élaboraient ses services, au ministère de l'économie et des finances, ou au Commissariat général du Plan.

Plus précisément, le rapport recommandait la création d'un organisme dans un environnement universitaire : ce sera l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), établi en 1981 dans le giron de la Fondation nationale des sciences politiques ; d'un organisme à la disposition des organisations syndicales : ce sera l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) né en 1982, dont la gouvernance est confiée à six organisations ; et d'un organisme proche des organisations patronales : ce sera l'Institut de prévisions économiques et financières pour le développement des entreprises (IPECODE) en 1981, qui deviendra Rexecode en 1992 par fusion avec Rexeco (Centre de recherches pour l'expansion de l'économie), puis s'élargira en 2006 aux équipes du COE (Centre d'observation économique) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Deux de ces organismes, l'Ires et l'OFCE, sont financés totalement ou majoritairement sur crédits budgétaires, avec des moyens qui restent – nous y reviendrons – très contenus et, en tout état de cause, faibles au regard d'entités comparables dans certains autres pays. Le troisième, Rexecode, ne reçoit aucun financement public, étant totalement financé par des entreprises, ainsi que des fédérations ou confédérations patronales. Lors des premières années, l'engagement de l'État a été matérialisé par l'adhésion d'un certain nombre d'entreprises publiques à l'IPECODE, mais cette forme indirecte de soutien public a disparu au fil du temps.

L'OFCE et IPECODE/Rexecode ont, tout au long de ces décennies, investi continûment le champ de l'analyse conjoncturelle et de la prévision. En témoigne le fait que les équipes des deux organismes sont systématiquement auditionnées par le Haut conseil des finances publiques depuis sa création il y a dix ans. L'Ires n'a en revanche jamais dédié de moyens à cet effet, sans que cela pose en soi un problème à nos yeux.

### **2.2. L'écosystème actuel, en matière de conjoncture et d'établissement des prévisions économiques, est satisfaisant et n'appelle pas d'action volontariste de la part des pouvoirs publics**

**En effet, beaucoup de changements sont intervenus en 40 ans qui tous vont dans le même sens, à savoir nous convaincre que l'écosystème en matière de conjoncture et d'établissement des prévisions économiques, en dehors de l'administration, est satisfaisant, et n'appelle pas d'action volontariste de la part des pouvoirs publics :**

## Analyse économique et évaluation des politiques publiques

- i. Les administrations elles-mêmes sont restées très présentes : l'Insee pour des prévisions à horizon de court terme, la direction de la prévision, réintégrée en 2004 à la direction générale du Trésor, et la Banque de France à un horizon de moyen et long terme ;
- ii. Les organisations internationales (notamment Commission européenne, Banque centrale européenne, Organisation de coopération et de développement économiques, Fonds monétaire international) ont développé massivement ces exercices de prévision ;
- iii. Beaucoup d'établissements financiers privés se sont dotés aussi de services d'analyse conjoncturelle et de prévision qui produisent le plus souvent du bien public, c'est à dire des prévisions publiques et libres d'accès ;
- iv. La création de comités budgétaires indépendants, tels que le Haut conseil des finances publiques établi en 2012, ont permis de formaliser la mise en regard de ces différentes prévisions, d'en tirer les principales recommandations et interdisent de facto toute éventuelle tentation d'embellir les hypothèses macroéconomiques retenues par les gouvernements ;
- v. Enfin, éprouvée par des décennies de chocs économiques et de développements inattendus, la robustesse des exercices de prévision est sans doute appréhendée avec moins de confiance (pour ne pas parler de naïveté) qu'il y a quarante ans.

Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'en maintenant le sérieux et la rigueur qu'ils appliquent aujourd'hui dans leurs travaux, l'OFCE et Rexecode relèvent bien les défis identifiés dans le rapport Lenoir-Prot en matière de prévision économique. Le sujet de la soutenabilité financière de ces travaux pour Rexecode, qui ne reçoit pas de subvention publique, se pose néanmoins, nous y reviendrons plus loin.

### **3. Le rattachement du CEPII, centre d'étude et de recherche en économie internationale placé auprès du Premier ministre, à l'OFCE permettra de créer un pôle reconnu en économie domestique et internationale**

#### **3.1. Le rattachement du CEPII à un organisme universitaire est nécessaire, l'OFCE au sein de la FNSP est le candidat le plus adapté**

**Le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) est un centre d'étude et de recherche en économie internationale créé en 1978 par le Premier ministre Raymond Barre.** Placé auprès du Premier ministre depuis sa création, le CEPII fait partie du réseau France Stratégie. Le CEPII réalise des analyses et des études sur la macroéconomie et les finances, les politiques commerciale et migratoire et produit des bases de données.

**Il y a quelques années, la direction du CEPII et la direction de France Stratégie avaient engagé une réflexion sur le positionnement institutionnel du CEPII,** avec le souhait d'arrimer cet organisme à une structure universitaire. La motivation de cette réflexion était un diagnostic d'inadaptation croissante de l'affiliation du CEPII aux services du Premier ministre à sa mission de recherche. Plusieurs établissements avaient alors manifesté des marques d'intérêt. Des discussions assez poussées avaient été menées avec l'un d'entre eux, sans pour autant parvenir à un accord conclusif.



**Nous reprenons à notre compte le diagnostic qui avait été effectué à l'époque.** Le positionnement du CEPII au sein des services du Premier ministre, hérité du passé, est devenu incongru. La vie d'un organisme d'études et de recherche demande – qu'on pense à l'accueil de chercheurs étrangers ou, à l'inverse, de déplacements plus ou moins longs hors de France – une réactivité et une flexibilité dans la prise de décision qui ne sont pas forcément naturelles dans le contexte administratif et budgétaire de services ministériels. Dès lors, l'encadrement stratégique du CEPII tend à se consumer pour trouver des solutions à des situations qui se traiteraient bien plus facilement dans le cadre d'un établissement universitaire. Qui plus est, la norme d'évolution budgétaire appliquée communément aux services du Premier ministre laisse peu d'espace aux potentialités de développement que pourrait aujourd'hui avoir le CEPII.

En effet, une partie essentielle de l'activité du CEPII se trouve aujourd'hui au cœur des préoccupations de politique économique, comme cela a sans doute rarement été le cas. Le CEPII est particulièrement bien placé, par ses analyses antérieures, ses bases de données, son capital humain, pour alimenter les réflexions en cours visant à mieux comprendre l'apport de la mondialisation et en corriger les inconvénients, réflexions qui trouvent de plus en plus leurs sources dans des préoccupations environnementales ou géopolitiques alors qu'elles avaient généralement lieu dans un passé encore récent dans un cadre d'analyse exclusivement économique et social.

Dès lors, nous partageons le souci de faire évoluer le CEPII hors de son positionnement administratif actuel pour lui offrir la possibilité de trouver un nouvel élan dans un ensemble plus vaste, motivé par la réflexion économique et le conseil de politique économique.

En 2019, trois établissements avaient manifesté un intérêt pour accueillir en leur sein les équipes du CEPII et assurer la continuité de leurs travaux : l'École d'économie de Paris (PSE), l'Université Paris-Dauphine et la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), cette dernière ayant mis en avant les synergies potentielles entre l'OFCE et le CEPII.

Parmi ces trois partenaires possibles, **la FNSP nous semble être aujourd'hui incontestablement le mieux adapté dans la perspective d'une fusion OFCE-CEPII**, pour laquelle la FNSP, l'OFCE et le CEPII nous ont confirmé leur intérêt. Nous recommandons donc d'engager rapidement une fusion entre l'OFCE et le CEPII au sein de la FNSP. Assortie des conditions développées ci-dessous, elle aura l'avantage de mettre en place une solution pérenne et de tirer le meilleur des forces et pratiques des deux entités actuelles.

### **3.2. Le rapprochement de l'OFCE et du CEPII doit tirer le meilleur des forces et pratiques des deux entités actuelles**

**Du point de vue de l'OFCE, un rapprochement avec le CEPII aurait beaucoup de sens.** Tout d'abord parce que l'OFCE a un champ d'analyse et une notoriété qui sont surtout nationaux, quand le CEPII est un organisme connu dans beaucoup d'organisations internationales et de centres d'expertise étrangers intéressés à l'analyse des échanges extérieurs et des politiques commerciales. L'OFCE souhaite justement élargir sa focale et investir davantage dans les problématiques d'économie internationale, à juste titre, puisque cela sera à l'avenir totalement indispensable pour éclairer les questions liées à la macroéconomie de la transition environnementale, ou à la localisation et à la résilience des chaînes de valeurs, pour ne prendre que deux exemples d'une évidente actualité. À titre d'illustration, il n'est guère utile de penser les politiques d'adaptation et de décarbonation du tissu industriel français sans intégrer les problématiques de compétitivité et donc les mécanismes d'ajustement aux frontières. Il est fort possible également que l'OFCE puisse apprendre du fonctionnement assez original du CEPII par le truchement de ses conseillers scientifiques.

**La gouvernance de ce nouvel ensemble devra être élaborée en commun** par le Président de l'OFCE, le Directeur du CEPII, en association avec leurs Conseils respectifs (en particulier le Président du Conseil du CEPII, puisque les fonctions de Président et Directeur sont dissociées au CEPII) et en consultant évidemment les personnels ainsi que la FNSP. Nous recommandons que le directeur actuel du CEPII trouve une place appropriée dans l'organigramme du futur ensemble ; que le Conseil de l'ensemble s'enrichisse autant que possible des administrations et personnes qualifiées présentes dans les deux conseils, sans en être la réunion complète pour des raisons de taille de l'instance ; que ce Conseil soit dirigé (comme c'est le cas au CEPII) par une présidence non exécutive, différente donc du directeur exécutif du futur ensemble ; et qu'un Conseil scientifique soit évidemment constitué pour être apte à évaluer l'ensemble des travaux.

En matière de statut juridique, le nouvel ensemble pourra largement reprendre les termes actuellement en vigueur pour l'OFCE, à savoir un centre de recherche de Sciences Po, sans personnalité morale séparée mais doté d'une large autonomie et d'une gouvernance propre, réglées par un document statutaire contractualisé entre l'État, l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et la FNSP.

**Le rapprochement devra préserver le savoir et la notoriété accumulés par le CEPII au fil des décennies.** Nous observons un large consensus pour reconnaître que l'avantage comparatif du CEPII réside dans son analyse du commerce international et des politiques commerciales, ainsi que des bases de données associées, et également dans ses investissements plus récents sur l'analyse des migrations. Nous recommandons en conséquence que trois des actuels programmes du CEPII soient identifiés comme trois départements du nouvel ensemble, aux titres et centres d'intérêt inchangés : analyse du commerce international (ACI dans la nomenclature du CEPII), politiques commerciales (PC), et migrations internationales (MI). *A contrario*, le programme du CEPII en macroéconomie et finance internationale (MFI) nous semble avoir vocation à faire l'objet d'une recombinaison avec les départements actuels de l'OFCE. Avec plus de moyens dédiés à l'analyse macroéconomique, le nouvel ensemble pourra donner corps aux orientations stratégiques que le président de l'OFCE a déjà présentées à son Conseil, à savoir élargir la focale aux questions européennes et plus largement aux questions internationales, au rang desquelles nous souhaitons insister particulièrement sur les incidences économiques de la transition environnementale et sur les préoccupations de résilience et de sécurisation stratégique de certaines chaînes de valeur.

Le rapprochement devrait également permettre à la nouvelle entité de développer son expertise et sa contribution quant aux débats de politique économique au niveau européen, un champ sur lequel ni le CEPII ni l'OFCE ne sont actuellement en position de leadership. Il s'agirait à ce titre à la fois de renforcer la discussion et la compréhension de ces politiques économiques européennes dans le débat domestique français et de disposer d'un acteur français dont la voix porte dans le concert des *think tanks* européens. C'est ce qu'a réussi à accomplir par exemple le *Centre for European Reform* depuis le Royaume-Uni, même s'il convient de noter que ce type de succès est resté relativement rare et que des tentatives sporadiques en ce sens des grands instituts allemands, par exemple l'initiative EconPol Europe lancée en 2017 par CESifo, n'ont généralement pas été couronnées de succès durable. En dépit de la présence de longue date de *think tanks* à Bruxelles, par exemple le *Centre for European Policy Studies* (CEPS) depuis 1981 et Bruegel depuis 2005, le champ de l'expertise sur les politiques économiques européennes demeure relativement sous-développé et constitue de ce fait une opportunité.

**Il nous paraît naturel de conserver la marque CEPII pour les bases de données internationales (départements ACI et PC) dont la notoriété est forte. Au-delà, les acteurs de la fusion devront déterminer la stratégie de marque du nouvel ensemble.** Plusieurs considérations devront être prises en compte : la valeur de la marque CEPII dans le champ international, celle de l'OFCE dans le champ domestique français et, en même temps, la nécessité pour la nouvelle entité d'une dénomination forte qui incarnerait tout son potentiel.

Un travail devra être conduit pour mettre à jour des paramètres opérationnels tels que la gamme des publications, le type et la fréquence des séminaires, la politique de mobilité vis-à-vis de centres de recherche tiers, une organisation efficiente des fonctions support présentes en interne, ou encore la rémunération des fonctions support assurées par les services mutualisés de la FNSP.

En quittant un employeur public, les salariés du CEPII changeront de type de contrat de travail. Des discussions approfondies avaient eu lieu à ce sujet il y a quelques années et avaient conduit à proposer certaines dispositions qui offrent assurément une base pertinente pour aboutir à un accord rapidement. La définition de cet accord devra naturellement impliquer l'engagement de la FNSP et de l'État, probablement en impliquant au premier chef le secrétaire général de la FNSP et le directeur financier des services du Premier ministre.

**L'apport des conseillers scientifiques est aujourd'hui capital pour animer les différents programmes du CEPII** et aider les jeunes chercheurs par leur expertise et leur notoriété académique. Il nous semble essentiel de maintenir cette bonne pratique, voire de l'étendre à d'autres équipes de l'OFCE. Il y a ici un point particulier de vigilance : les conseillers scientifiques du CEPII ont aujourd'hui des attaches universitaires très diverses, et peuvent signer leurs articles en les faisant valoir. Mais ce qui est permis par le positionnement actuellement neutre du CEPII vis à vis des grands ensembles universitaires sera affecté dès lors que le CEPII relèvera de la FNSP. Il y a là un risque d'attrition de certains conseillers scientifiques auquel il faudra prêter une attention particulière.

**Il est naturellement essentiel que toutes les équipes puissent partager dès que possible le même lieu de travail** ou à défaut être à proximité les uns des autres. En dépit du développement du télétravail, le plateau actuellement occupé par l'OFCE (place de Catalogne, Paris 14<sup>e</sup>) est probablement insuffisamment dimensionné pour accueillir en plus toutes les équipes du CEPII. Il faut espérer que l'occasion, qui s'était présentée il y a quelques années, d'une surface disponible à cette même adresse, se représentera, ou à défaut qu'une alternative soit disponible dans un environnement géographique proche. Pour assurer rapidement le bon fonctionnement et la fluidité du futur ensemble, il pourrait être étudié d'accueillir dès que possible les équipes du programme MFI du CEPII sur le plateau actuellement occupé par l'OFCE.

**Les questions de transfert financiers liés au rapprochement de l'OFCE et du CEPII constituent un sujet d'attention légitime de la FNSP.** Nous estimons que l'État doit garantir le transfert financier de la dotation budgétaire actuellement accordée au CEPII à la FNSP de manière indolore pour les finances de la FNSP, en prenant notamment en compte l'évolution des salaires des personnels CEPII transférés dans ce nouvel environnement. Compte tenu des défis de la fusion, il nous semblerait contreproductif d'envisager une réduction de moyens par rapport aux niveaux actuels cumulés des deux organismes. À l'instar de la pratique actuelle pour financer l'OFCE, la dotation transitera par la FNSP, qui collectera des frais pour l'appui qu'elle apporte en matière de fonctions supports au nouvel ensemble. Par ailleurs, l'État pourra valoriser les espaces de bureaux libérés par le CEPII dans l'ensemble immobilier Fontenoy-Séjour qui abrite une partie des services du Premier ministre.

**Nous rejetons le scénario d'un transfert du CEPII au sein de la FNSP sans rattachement immédiat à l'OFCE,** sous la forme d'un centre de recherche supplémentaire, laissant ouverte l'option d'un éventuel rapprochement avec l'OFCE dans une étape ultérieure. Cette option serait porteuse d'inefficacités et d'incertitudes qui ne nous semblent pas justifiées par les circonstances, et doivent en conséquence être évitées.

#### 4. L'organisation et le financement de l'écosystème de l'évaluation des politiques publiques doivent évoluer pour conforter les acteurs existants et accompagner l'émergence de nouveaux

Il est constamment question de développer l'évaluation des politiques publiques depuis des décennies. Parfois, des actes ont suivi.

De fait, l'évaluation des politiques publiques concerne aujourd'hui beaucoup d'acteurs, au sein des administrations, des corps de contrôle, des assemblées parlementaires. Elle peut prendre la forme de processus variés, faisant appel à des méthodologies très diverses, et qui sont plus ou moins formalisées.

Parallèlement, l'évaluation des politiques publiques s'est aussi développée en tant que discipline académique. L'accessibilité croissante à des données microéconomiques, la valorisation des travaux quantitatifs dans des revues économiques prestigieuses, l'intérêt marqué de certains laboratoires universitaires pour avoir un rôle dans le débat public sont autant d'évolutions notables, propres à pouvoir mobiliser davantage l'expertise académique aux fins de conduite des politiques publiques. Naturellement, toutes les politiques publiques, dans toutes leurs dimensions, ne se prêtent pas à une évaluation fondée sur des méthodes quantitatives rigoureuses et formalisées, et il arrive évidemment que les travaux ne soient pas conclusifs. Il nous semble néanmoins que cette discipline présente un important potentiel d'avenir.

**En matière d'évaluation méthodique des politiques publiques, l'offre et la demande existent donc toutes deux. Si elles se rencontrent parfois, c'est toutefois d'une manière qui est loin d'être systématique.**

##### 4.1. Le paysage français de l'évaluation des politiques publiques

###### 4.1.1. Au sein de l'État, l'évaluation des politiques publiques s'est développée et institutionnalisée au service de la performance des politiques publiques

**Les premières démarches d'évaluation des politiques publiques en France datent des années 1960.** À cette époque, les évaluations étaient encore principalement centrées sur les aspects budgétaires avec des analyses coût-efficacité et des estimations *ex ante* des politiques publiques plutôt que sur leurs résultats concrets évalués *ex post*.

Le véritable tournant de l'évaluation des politiques publiques date des années 2000 avec le vote de la nouvelle loi organique sur les lois de finances (LOLF) du 1<sup>er</sup> août 2001 puis la révision constitutionnelle de 2008. Les exercices successifs de réforme de l'État avec la révision générale des politiques publiques (RGPP, de 2007 à 2012) puis la modernisation de l'action publique (MAP, de 2012 à 2017) ont contribué à diffuser une culture de l'évaluation des politiques publiques au sein des administrations :

- L'article 57 de la LOLF dispose que « les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances suivent et contrôlent l'exécution des lois de finances et procèdent à l'évaluation de toute *question relative aux finances publiques* ». Le champ de l'évaluation par le Parlement introduit par la LOLF couvre ainsi la totalité du domaine de la politique des finances publiques, qu'il s'agisse de la politique budgétaire ou des politiques fiscales. La mission d'évaluation du Parlement est érigée au même niveau que sa mission traditionnelle de contrôle ;

- La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 confie au Parlement la mission d'évaluer les politiques publiques (article 24 de la Constitution : « *Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques.* ») et élargit donc, par rapport à la LOLF de 2001, le champ de ces évaluations à toutes les politiques publiques au-delà des finances publiques. La révision constitutionnelle donne pour mission à la Cour des comptes d'assister le Parlement dans sa mission d'évaluation des politiques publiques (article 47-2 de la Constitution). En outre, en matière d'évaluation *ex ante*, la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 rend obligatoire la production d'une étude d'impact à l'appui de chaque projet de loi (article 39 de la Constitution) transmise au Conseil d'État puis au Parlement ;
- Les exercices successifs de réforme de l'État à compter de 2007 ont reposé sur des démarches évaluatives. La RGPP mise en place en 2007 avait notamment pour objectif de réduire une dépense publique jugée excessive en passant en revue les diverses politiques de l'État. Un secrétariat d'État chargé de l'évaluation des politiques publiques est créé la même année pour « *contribue[r] à l'élaboration des méthodes d'évaluation et veille[r] au développement des pratiques d'évaluation* »<sup>2</sup>. La MAP, qui a succédé à la RGPP en 2012, reposait sur « *une démarche d'évaluation des politiques publiques partenariales pour en améliorer l'efficacité, les adapter aux besoins des citoyens et assurer une plus grande efficacité de l'action publique* »<sup>3</sup>.

**La pratique de l'évaluation des politiques publiques fait intervenir de nombreuses institutions publiques :** administrations chargées de la conception ou de la conduite de ces politiques publiques, services d'inspection des ministères, Parlement, Cour des comptes, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), etc. Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, opérant sous le nom de France Stratégie, a été créé par un décret en date du 22 avril 2013 et est placé auprès du Premier ministre avec l'évaluation des politiques publiques parmi ses missions.

Depuis 2010, plusieurs évaluations d'ampleur *in itinere* ou *ex post* ont été conduites dans le cadre de comités d'évaluation ou de comités scientifiques rattachés à France Stratégie sur des politiques publiques structurantes telles que le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), la garantie jeunes, le plan d'investissement dans les compétences, ou le plan France Relance.

En décembre 2018, France Stratégie a publié une étude bibliométrique pour quantifier la production d'évaluations d'impact de politiques publiques en France et dans six autres pays (États-Unis, Royaume-Uni, Suède, Canada, Allemagne et Pays-Bas) intitulée « *Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique.* ». Cette étude montre que les évaluations d'impact se sont développées dans ces pays depuis les années 2000 et que « *la France présente une production relativement modeste, mais connaît une accélération dans la période récente, ce qui lui permet de rattraper son retard vis-à-vis d'autres pays plus avancés comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni* ». Elle souligne également que les évaluations sont généralement produites par des acteurs universitaires et de recherche, avec une différence pour la France qui se démarque « *par la présence importante d'acteurs à mi-chemin entre le monde de la recherche et de l'administration* ».

---

<sup>2</sup> Décret n° 2008-313 du 4 avril 2008 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique.

<sup>3</sup> Conseil des ministres du 31 octobre 2012. La modernisation de l'action publique.

**L'évaluation des politiques publiques s'est donc développée et institutionnalisée de manière centralisée, au service de la réforme de l'État et de la performance des politiques publiques,** avec par conséquent un poids prépondérant de l'exécutif (administrations et services d'inspection de l'État) par rapport aux autres acteurs (Parlement, instituts de recherche, centres d'expertises économique et *think tanks*). L'exécutif fait réaliser des évaluations en interne par ses administrations centrales, services statistiques et services d'inspection, et en externalise certaines auprès de centres de recherche en économie notamment lorsqu'il est fait recours à des méthodes d'évaluation économétriques sur des données individuelles de ménages ou d'entreprises.

Les évaluations des politiques publiques réalisées par les administrations centrales, services statistiques des ministères et services d'inspection de l'État sont généralement non-académiques, sans recours à des méthodes de micro-simulation ou contrefactuelles permettant d'identifier des liens de cause à effet entre une politique publique et les résultats observés. Il en est de même pour une partie des évaluations conduites par la Cour des comptes, même si la Cour souhaite associer davantage les laboratoires universitaires à ses travaux. Les opérateurs et établissements publics de l'État conduisent ou commandent également des évaluations sur les programmes qu'ils portent dans leur champ sectoriel spécifique.

**France Stratégie**, organisme d'expertise et d'analyse prospective sur les grands sujets sociaux, économiques et environnementaux, placé auprès du Premier ministre, a pour mission de contribuer à l'évaluation *ex post* des politiques publiques. À ce titre, France Stratégie organise des séminaires, produit des analyses sur les méthodes et les usages de l'évaluation des politiques publiques et **conduit des évaluations de politiques publiques, dont certaines sont effectuées par des équipes académiques et de recherche sélectionnées par appels à projets.**

#### **4.1.2. Les principaux centres d'évaluation des politiques publiques avec des méthodes scientifiques sont l'IPP, le LIEPP, la fédération TEPP et l'OFCE**

**Les principaux centres de recherche en économie qui concourent à l'évaluation des politiques publiques avec des méthodes scientifiques sont rattachés à des universités ou grandes écoles,** tels que l'Institut des politiques publiques (IPP) à PSE et au Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (Genes), la fédération de recherche théorie et évaluation des politiques publiques (TEPP) qui regroupe dix laboratoires d'universités franciliennes et provinciales, ou le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) à Sciences Po. Ces centres de recherche réalisent majoritairement des évaluations d'impact fondées sur des méthodes de micro-simulation ou contrefactuelles.

- **L'IPP** est un institut d'évaluation généraliste créé par PSE et le centre de recherche en économie et statistique (Crest) en 2012 et développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE et le Genes. L'IPP est rapidement devenu le principal acteur scientifique indépendant de l'évaluation des politiques publiques en France et couvre un large éventail de politiques publiques : la fiscalité, les politiques sociales, les politiques d'emploi, l'éducation, la santé, les retraites, le logement, l'aménagement du territoire, démocratie et institutions et les politiques sectorielles. En 2022, l'IPP était constitué d'une équipe permanente de 33 économistes et doctorants. Cette même année, l'IPP disposait d'un budget de 1,9 M€ composé à plus de 85 % par des financements liés à des contrats d'évaluation de politiques publiques. Depuis sa création, l'IPP a conduit 155 projets de recherche et publié 85 notes, dont par exemple le rapport « *Évaluer les effets de l'impôt sur la fortune et de sa suppression sur le tissu productif* » produit pour le compte de France Stratégie dans le cadre du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital.

- La fédération **TEPP** est une fédération de recherche centre national de la recherche scientifique (CNRS) créée en 2008, qui fédère dix laboratoires<sup>4</sup> de huit universités franciliennes et provinciales qui opèrent des évaluations de politiques publiques. Initialement concentré sur les thématiques du travail et de l'emploi, TEPP a élargi ses domaines de recherche à d'autres politiques publiques pour devenir un acteur généraliste de l'évaluation. En 2022, la fédération comptait 2,5 équivalents temps plein (ETP) et regroupait 230 enseignants-chercheurs et 100 doctorants. La totalité du financement de la fédération TEPP provient de ses projets et s'élevait à 500 k€ en 2022. Depuis sa création la fédération TEPP a publié 110 documents de recherche évaluations, dont par exemple « *Les effets du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi sur l'emploi, les salaires et la R&D : une évaluation ex post* » pour le compte de France Stratégie dans le cadre du comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.
- **Le LIEPP** est une plateforme de recherche de Sciences Po créée en 2011 afin de développer l'évaluation des politiques publiques par une approche scientifique interdisciplinaire. Les activités se structurent principalement autour de six grands axes de recherche : discriminations et politiques catégorielles, caractère démocratique de la production des politiques publiques, politiques socio-fiscales, politiques éducatives, politiques environnementales et politiques de santé. Le LIEPP n'a pas de chercheurs par lui-même à titre permanent, les chercheurs ont une affiliation principale ailleurs (Sciences Po, Université Paris Cité, ou autres). En 2022, Le LIEPP comptait 113 chercheurs affiliés. Cette même année, son budget s'élevait à 1,4 M€ dont près d'1 M€ provenant du PIA. Depuis sa création, le LIEPP a conduit 150 évaluations.
- Outre ses missions d'analyse économique et d'étude de la conjoncture économique, **l'OFCE** contribue également à l'évaluation des politiques publiques en France. Les travaux d'évaluation *ex post* pour le compte d'institutions publiques constituent une part minoritaire de l'activité de l'OFCE (les ressources contractuelles liées à des projets d'évaluation représentent, en moyenne pluriannuelle, 15 % du budget de l'OFCE) qui a par exemple contribué aux évaluations du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et du crédit d'impôt recherche réalisées sous l'égide de France Stratégie. Les statuts de l'OFCE prévoient que l'État, *via* le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, verse à la FNSP une subvention affectée à l'OFCE pour permettre à l'OFCE de financer la mission d'intérêt général dont il est chargé. En 2022, son budget, pour l'ensemble de ses activités, s'élevait à 5,3 M€.

---

<sup>4</sup> Les dix laboratoires fédérés dans TEPP sont :

- Le centre d'Études des Politiques Économiques de l'université d'Évry (EPEE), Université d'Évry Val-d'Essonne ;
- Le Centre Pierre Naville (CPN), Université d'Évry Val-d'Essonne ;
- Le Centre de Recherche en Économie et Management (CREM), Université de Caen Basse-Normandie et Université de Rennes 1 ;
- Le Centre de Recherches en Économie et Droit (CRED), Université Paris II Panthéon-Assas ;
- L'Équipe de Recherche sur l'Utilisation des Données en lien avec la Théorie Économique (ERUDITE), Université Paris-Est Créteil - Université Paris-Est Marne-la-Vallée ;
- Le Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux (GAINS), Université du Maine ;
- Le Laboratoire d'Économie et de Management de Nantes-Atlantique (LEMNA), Université de Nantes ;
- Le Groupe de Recherche ANgevin en Économie et Management (GRANEM), Université d'Angers ;
- Le Laboratoire Interdisciplinaire d'étude du Politique Hannah Arendt - Paris-Est (LIPHA-PE), Université Paris-Est Créteil - Université Paris-Est Marne-la-Vallée ;
- Le Centre d'Économie et de Management de l'Océan Indien (CEMOI), Université de la Réunion.

#### 4.1.3. Le rôle du Parlement en matière d'évaluation s'est développé suite à la révision constitutionnelle de 2008 avec un recours à des laboratoires externes qui reste limité

**Quinze ans après la révision constitutionnelle de 2008, le rôle des assemblées parlementaires en matière d'évaluation des politiques publiques s'est développé.**

L'Assemblée nationale a désormais des formations dédiées à l'évaluation. La Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) a été mise en place au sein de la commission des finances en février 1999 ; la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) a été mise en place au sein de la commission chargée des affaires sociales en décembre 2004. En 2009, à la suite de la révision constitutionnelle, l'Assemblée nationale a créé un nouvel organe transversal, le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC), pour dépasser les limites de compétences des commissions permanentes. L'Assemblée nationale s'appuie notamment sur la Cour des comptes (cf. *supra*) ainsi que sur France Stratégie<sup>5</sup> pour conduire des évaluations. La CEC saisit en moyenne deux fois par an la Cour des comptes et entre une et deux fois France Stratégie.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a mis en œuvre des initiatives telles que le printemps de l'évaluation et LexImpact :

- Le printemps de l'évaluation, inauguré en 2018 et consacré par la réforme du règlement de l'Assemblée nationale de juin 2019, a pour objet de proposer une nouvelle source de production d'évaluations et d'être un lieu de convergence des travaux d'évaluations déjà disponibles. La commission des finances adopte en début d'année un programme d'évaluation. Dans ce cadre, chaque rapporteur spécial travaille sur un thème d'évaluation qu'il a proposé. Tous les ministres sont ensuite auditionnés par la commission des finances fin mai-début juin et interrogés sur les performances des politiques publiques dont ils ont la charge. Enfin, en séance publique, ces questions sont examinées au cours d'une semaine de contrôle, à la fois par l'inscription de sujets à l'ordre du jour par les groupes politiques et par l'organisation d'un débat ;
- LexImpact est une interface développée en 2019 par la direction du numérique de l'État, pérennisée à l'Assemblée nationale depuis 2020 par décision de la questure<sup>6</sup> et qui permet d'obtenir une évaluation *a priori* de l'impact des réformes paramétriques sur les cotisations, les impôts et les prestations sociales de cas types, le budget de l'État concernant l'impôt sur le revenu et la CSG (accessibles uniquement aux parlementaires), et les dotations aux communes. On peut considérer que LexImpact est la conséquence, sur un champ limité, des réflexions menées au début de la précédente législature pour doter l'Assemblée nationale de moyens d'expertise supplémentaires.

---

<sup>5</sup> Article 3 du décret n° 2013-333 du 22 avril 2013 portant création du Commissariat général à la stratégie et à la prospective : « *les présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental ainsi que des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel peuvent en outre adresser des propositions d'études au Premier ministre, qui peut en saisir le commissaire général.* »

<sup>6</sup> Décisions de Questure de la réunion du 12 décembre 2019 : « *Le projet Leximpact a permis le développement d'une application de chiffrage des mesures relatives à l'impôt sur le revenu. Dans la continuité de ce projet conduit jusqu'à présent en collaboration par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État (DINSIC) et l'Assemblée nationale, le Collège des Questeurs a autorisé le recrutement d'un ingénieur data scientist et de deux développeurs data science à temps partiel, sur un contrat à durée déterminée d'un an, pour assurer la maintenance et la poursuite du développement de cet outil de simulation utilisé dans le cadre des travaux sur le projet de loi de finances.* ».



Au Sénat, l'évaluation des politiques publiques est réalisée en continu au sein des commissions permanentes. Le Sénat peut également s'appuyer sur six délégations et un office. Le Sénat s'est à la fois doté de compétences internes (*data scientists*), s'appuie sur la Cour des comptes et France Stratégie, au même titre que l'Assemblée nationale et a ponctuellement recours à des entités scientifiques telles que l'IPP.

En définitive, les travaux et les initiatives conduits par le Parlement pour développer sa mission d'évaluation des politiques publiques sont réels, mais ne font que peu recours à des laboratoires économiques qui utilisent des méthodes de micro-simulation ou contrefactuelles, alors même qu'une réelle complémentarité existe avec les méthodes d'évaluation plus administratives.

Le potentiel de développement des capacités d'expertise et d'évaluation du Parlement est illustré par l'exemple, certes non directement transposable, du Service de recherche du Parlement européen (désigné par son acronyme en anglais EPRS – European Parliament Research Service). L'EPRS a été créé fin 2013 sous la forme d'une nouvelle direction générale au sein des services du Parlement européen, et développé depuis de manière volontariste par le Secrétariat général du Parlement. En moins d'une décennie, l'EPRS s'est imposé comme une source de référence pour les parlementaires européens mais également bien au-delà pour toute la communauté internationale d'analyse des politiques publiques de l'Union européenne. Pendant ses cinq premières années d'existence (2014-2018), l'EPRS a ainsi produit près de 5000 publications dont de nombreuses notes de *briefing* et 129 études approfondies (généralement commandées à des experts externes, souvent universitaires), sans compter ses très nombreuses réponses, confidentielles, aux requêtes des parlementaires. L'EPRS gère également la bibliothèque du Parlement et organise régulièrement des événements à Bruxelles, qui ont rassemblé au total plus de dix mille participants au cours de la même période quinquennale. Il dispose de son propre service d'évaluation des politiques européennes (*ex-ante* et *ex-post*). L'EPRS compte au total plus de 300 agents.

#### 4.1.4. Les *think tanks* français qui concourent à l'évaluation des politiques publiques demeurent en retrait des meilleures pratiques académiques

Les principaux *think tanks* français (Institut Montaigne, Terra Nova, Fondation Jean-Jaurès, Fondapol, Institut de l'Entreprise, Institut français des relations internationales, Fondation pour la recherche stratégique) formulent des prises de position en matière de politiques publiques et peuvent produire des travaux d'évaluation des politiques publiques, fondés sur des auditions, des monographies, des dires d'experts, qui ont leur légitimité et sont une composante naturelle d'un processus large d'évaluation. Il est toutefois notable qu'ils font rarement appel à des méthodes quantitatives de type académique.

#### 4.2. Les modalités de financement par l'État de l'évaluation des politiques publiques

Le financement par l'État de l'évaluation des politiques publiques consiste à la fois en des dotations et subventions dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et en des contrats conclus avec des centres d'expertise pour évaluer des politiques publiques spécifiques. Ainsi, les principaux centres de recherche en économie qui concourent à l'évaluation des politiques publiques, tels que l'IPP et le LIEPP, bénéficient d'un financement « socle » apporté par le PIA et par des financements *ad hoc* pour les projets qu'ils conduisent pour le compte de l'État. La fédération TEPP est financée uniquement par contrats. L'OFCE est financé par une dotation annuelle versée par l'État *via* la FNSP ainsi que par des contrats.

Les financements par contrats, généralement liés à un projet d'évaluation, ne permettent pas de financer les besoins structurels et transversaux des organismes d'évaluation des politiques publiques (équipe administrative, frais généraux, événements, médiation scientifique, formation doctorale, etc.) et ne confèrent pas de visibilité aux organismes ainsi financés. Un financement socle provenant de dotations pérennes est nécessaire pour financer ces besoins structurels.

### 4.2.1. Le PIA est le principal outil existant de financement socle des entités concourant à l'évaluation des politiques publiques

Le financement apporté par le PIA aux entités concourant à l'évaluation des politiques publiques est effectué *via* les dispositifs Initiatives d'Excellence (IdEx), Laboratoires d'Excellence (LabEx) et Écoles Universitaires de Recherche (EUR) (cf. encadré 1).

Ces dispositifs qui se complètent - ou se substituent - financent de manière directe ou indirecte les organismes d'évaluation des politiques publiques. Les schémas de financement reflètent la complexité et l'incertitude qui pèsent sur ces entités pour obtenir des budgets pérennes. Elles doivent faire preuve d'ingéniosité – voire de bricolage – pour récupérer des financements du PIA *via* leurs entités fondatrices.

L'IPP a ainsi bénéficié de fonds provenant, pour la période 2012-2017, du LabEx Ouvrir la science économique (OSE) porté par PSE puis de l'EUR *Paris Graduate School of Economics* (PgSE) à compter de 2017. En 2022 ces fonds représentaient 8 % du budget annuel de l'IPP, soit 170 k€. L'EUR PgSE prendra fin en 2028 et, en tout état de cause, les fonds que l'IPP reçoit de ce dispositif sont jugés insuffisants par la direction de l'IPP. L'IPP a également perçu une dotation du Genes, en partie par le LabEx ECODEC (laboratoire d'excellence en économie et sciences de la décision), porté par l'ENSAE ParisTech, le CREST, l'École polytechnique et HEC. Le montant du financement du LabEx ECODEC était de 30 k€ par an pendant 3 ans pour la période 2019-2022. Le Genes complétait par une dotation hors Labex de 55k€ par an jusqu'en 2022. En 2023, le montant total du financement du Genes a été porté à 170k€ pour l'aligner sur la contribution de PSE.

Le LIEPP était financé par le LabEx LIEPP accordé en 2011 et par l'IdEx d'Université Sorbonne Paris Cité accordé en 2012. L'IdEx d'Université Sorbonne Paris Cité a pris fin en 2016 et le LabEx LIEPP en 2020. Depuis 2020, le LIEPP est financé par le biais de l'IdEx d'Université Paris Cité. Le financement s'élevait à 965 k€ en 2022 (70 % du budget). Le financement du LIEPP par cet IdEx n'est pas assuré au-delà de 2024 et dépendra entièrement des priorités et de la volonté d'UPC de poursuivre son soutien au LIEPP.

#### Encadré 1 : Dispositifs Initiatives d'Excellence (IdEx), Laboratoires d'Excellence (LabEx) et Écoles Universitaires de Recherche (EUR) du PIA

**Le PIA est un programme d'investissement de l'État, débuté en 2010 et destiné notamment au soutien à la recherche et aux grands projets innovants dans des secteurs stratégiques pour la France.**

**Lancées dans le cadre du PIA, à partir de 2010, les actions Initiatives d'Excellence (IdEx) et Laboratoires d'Excellence (LabEx) avaient comme objectif de développer l'économie de la connaissance et de favoriser l'excellence.**

**Les IdEx avaient vocation à faire émerger sur le territoire français une dizaine de grandes universités de recherche comparables aux meilleures du monde.** Le PIA 2 a prolongé le dispositif par la mise en place d'un instrument supplémentaire, les Initiatives Science-Innovation-Territoires-Économie (I-SITE), afin de favoriser l'émergence d'établissements plus spécialisés sur quelques thématiques d'excellence ciblées.

**En 2011, le PIA 1 a conduit à la création de huit IdEx sélectionnées par un jury international dans le cadre d'un appel à projets. En 2015, le PIA 2 a procédé à la sélection de trois autres IdEx.** 10 Md€ de dotations cumulées ont été attribuées aux IdEx et I-SITE. Ces dotations sont non consommables. Les universités porteuses perçoivent annuellement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) une aide issue du placement de ces dotations. Deux IdEx ont été annulées.

**L'appel à projets Écoles universitaires de recherche (EUR) avait pour ambition d'offrir à chaque site universitaire ou établissement – en dehors de ceux qui ont été labellisés IdEx ou I-SITE – la possibilité de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche et de ses formations** dans un ou plusieurs domaines scientifiques, par la création d'une ou plusieurs écoles universitaires de recherche qui rassembleront des formations de master et de doctorat ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau. 29 lauréats ont été sélectionnés par un jury international lors d'une première vague en 2017 et 24 lors d'une deuxième vague en 2019.

**Les LabEx avaient pour objectif de doter les laboratoires de moyens significatifs. Ce programme, déployé en 2010 et 2011, était doté de 2 Md€ de subventions sur dix ans.** Les LabEx sont conçus comme des réseaux thématiques pluridisciplinaires bénéficiant de moyens significatifs en vue d'atteindre les standards internationaux en recherche. Constitués d'équipes appartenant à des unités de recherche à l'excellence reconnue, le plus souvent mixtes entre universités et grands organismes, les LabEx ont par ailleurs vocation à être adossés à une offre de formation et à entretenir des liens forts et durables avec le milieu socio-économique. La plupart sont associés à un unique site de recherche, mais certains ont vocation à animer des communautés de recherche plus étendues.

**Lors du premier appel à projets lancé en 2010, un jury international indépendant a sélectionné 100 propositions sur 241 candidatures. Lors du deuxième appel à propositions lancé en 2011, 195 propositions ont été soumises dont 71 ont été retenues.** L'État a décidé en 2017 de procéder à l'évaluation approfondie LabEx et de prolonger pour cinq ans ceux qui feraient l'objet d'une évaluation positive par un jury international. 114 LabEx ont déposé un dossier auprès de l'ANR et le jury a recommandé à l'État de renouveler son soutien à 103 LabEx. Les 42 LabEx rattachés à une IdEx ainsi que les 15 LabEx liés à une EUR sélectionnée en 2017 dans le cadre du PIA 3 n'étaient pas concernés. Les LabEx rattachés aux IdEx ont été intégrés dans le périmètre des IdEx lors de leur contractualisation. Ainsi, une fois les IdEx confirmés, ces projets de LabEx subsistent uniquement lorsque c'est la volonté de l'établissement.

*Sources : Secrétariat général pour l'investissement, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.*

L'IPP et le LIEPP, pour assurer la prolongation de leur financement socle, ont déposé en 2022 un projet commun porté par l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS) du CNRS au dispositif programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR, cf. encadré 2) de France 2030. Le projet, intitulé « E-POLICY », prévoyait la création d'un institut national d'analyse et d'évaluation des politiques publiques visant à réaliser l'accumulation des connaissances sur les politiques publiques, la réalisation de méta-analyses, et la communication aux décideurs et grand public des résultats des recherches et incluait également le développement de travaux qualitatifs sur les politiques publiques, d'impact causal, et de simulation. Le jury international n'a pas retenu le projet en raison de la gouvernance complexe et du champ trop large de politiques publiques couvertes.

En conséquence, l'IPP et le LIEPP n'ont pas identifié de financements socle pérennes pour prendre le relais de leurs financements actuels.

La Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, M<sup>me</sup> Sylvie Retailleau, a annoncé le 29 septembre 2023, lors de la journée organisée à PSE en hommage à M. Daniel Cohen, une dotation de 400k€ par an à PSE. Toutefois, selon les informations dont nous a fait part la direction de PSE, cette dernière ne compte allouer qu'une part limitée de ce montant à l'IPP. Le soutien complémentaire apporté par cette dotation complémentaire restera donc bien en-deçà des besoins de l'IPP pour son développement.

**Encadré 2 : Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR)**

L'action « Programmes et équipements prioritaires de recherche » (PEPR) opérée par l'ANR dans le cadre du plan France 2030<sup>7</sup> vise à construire ou consolider un *leadership* français dans des domaines scientifiques liés ou susceptibles d'être liés à une transformation technologique, économique, sociétale, sanitaire, environnementale et considérés comme prioritaires aux niveaux national ou européen.

Il y a deux types de PEPR :

- Les PEPR adossés aux stratégies nationales d'accélération, afin d'accompagner une transformation déjà engagée avec des produits, services, usages et acteurs bien identifiés, pour un montant prévu de 2 Md€. L'État décide d'accompagner et de soutenir l'accélération de cette transformation en lançant une stratégie nationale globale et coordonnée (normative, financière, fiscale, etc.). Le PEPR doit alors permettre la levée de barrières ou de verrous scientifiques liés à cette stratégie. L'État désigne les pilotes associés, et le financement alloué. Le ou les pilotes scientifiques décrivent concrètement leur programme dans un document de cadrage.
- Les PEPR exploratoires, afin d'accompagner une transformation qui commence à émerger et en est à ses débuts, voire à ses prémices, pour un montant prévu de 1 Md€. L'État décide alors d'accompagner et de soutenir l'exploration du potentiel de cette transformation en lançant un PEPR exploratoire ; celui-ci doit alors permettre la conduite d'une politique scientifique sur des domaines d'intérêts national et européen, aux retombées pouvant être multiples. Les PEPR Exploratoires sont sélectionnés par appel à programmes : les établissements de recherche proposent des programmes qui sont évalués par un jury international. Après présentation de l'évaluation des dossiers par le jury, l'État désigne les programmes qui seront financés avec le montant et les pilotes associés à chacun. Le dossier scientifique de candidature à l'appel à programme deviendra alors le document de cadrage du PEPR.

*Source : Agence nationale de la recherche.*

**4.2.2. L'État est le principal commanditaire d'évaluations de politiques publiques auprès de centres de recherche en économie**

**Plusieurs acteurs publics contractualisent avec des centres de recherche en économie pour procéder à l'évaluation de leurs politiques publiques.** Les financements par contrat ont représenté en 2022 plus de 85 % du budget de l'IPP et la totalité du budget de la fédération TEPP.

Certaines institutions, telles que Toulouse School of Economics, ne répondent généralement pas aux appels à projets de l'État notamment en raison du manque de visibilité associée, et se concentrent plutôt sur des contrats privés avec des entreprises. Quant à l'OFCE, qui dispose d'un budget récurrent de l'État (5,3 M€ en 2022), il n'est pas particulièrement incité à répondre à des appels à projets qui restent donc minoritaires dans ses financements. Les contrats avec l'État ont représenté environ 5 % de son budget en 2022 et devraient atteindre environ 15 % en 2023.

L'État est le principal commanditaire d'évaluations de politiques publiques auprès de centres de recherche en économie *via* ses différentes administrations centrales, établissements publics et opérateurs qui commandent des études spécifiques sur leurs politiques publiques et *via* France Stratégie qui conduit des évaluations avec des comités *ad hoc* (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, France Relance, baisse des impôts de production, etc.). À titre d'illustration, en 2022, les cinq plus importants commanditaires d'évaluation en matière de montants contractualisés auprès de l'IPP étaient :

---

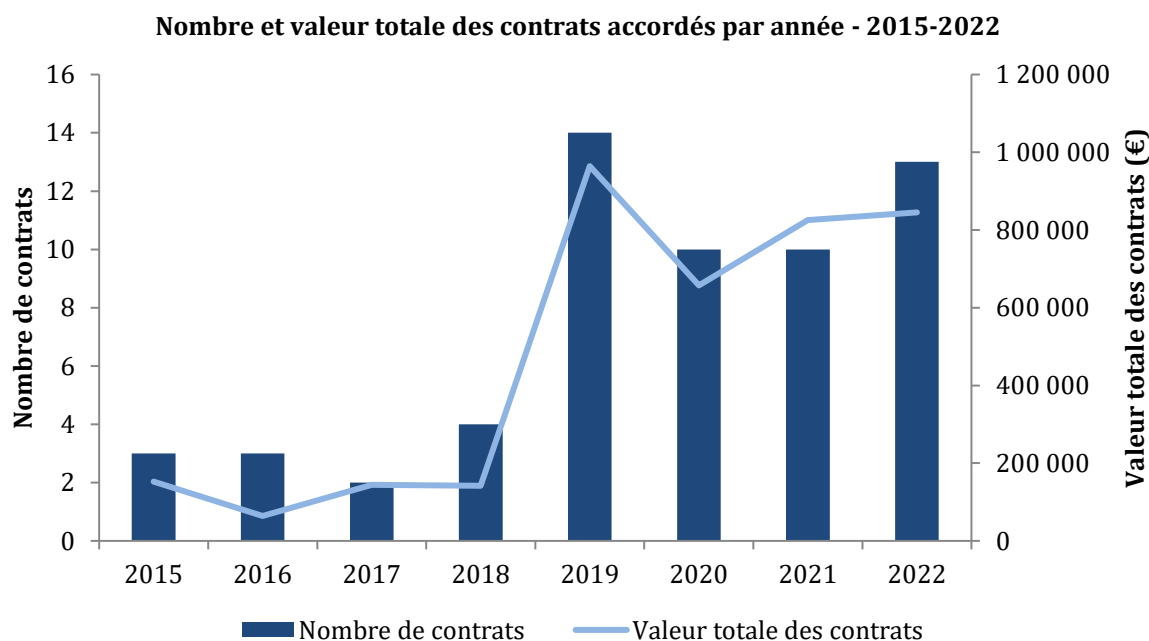
<sup>7</sup> Le plan France 2030 est un plan d'investissement de l'État présenté par le Président de la République en 2021. Doté de 54 Md€ déployés sur 5 ans, France 2030 intègre le PIA 4 et vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir.

## Analyse économique et évaluation des politiques publiques

- i. la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la santé avec 342 k€ ;
- ii. l'ANR avec 252 k€ ;
- iii. la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail avec 205 k€ ;
- iv. la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie avec 188 k€ ;
- v. et France Stratégie avec 159 k€.

Entre 2015 et 2022, France Stratégie a conclu 59 contrats d'évaluation de politiques publiques pour un montant total de 4 M€, dont 14 avec l'IPP, 4 avec la Fondation nationale des sciences politiques dont le LIEPP, 3 avec l'Université de Marne la Vallée et 2 avec l'OFCE. La période 2019-2022 représente un volume particulièrement important de contrats d'évaluation des politiques publiques conclus par France Stratégie, en raison de la multiplication des mesures et dispositifs évalués : réformes de la fiscalité du capital, ordonnances du 22 septembre 2017 relatives à la nouvelle organisation du dialogue social et au renforcement de la négociation collective, plan France Très Haut Débit, loi PACTE, plan de relance, etc.

**Graphique 1 : Nombre et valeur totale des contrats accordés par année, de 2015 à 2023**



*Source : France Stratégie.*

#### 4.3. Des recommandations pour améliorer l'écosystème de l'évaluation des politiques publiques

**L'organisation et le financement des laboratoires universitaires participant à l'évaluation des politiques publiques représentent actuellement un double défi.** Le premier défi est de conforter l'IPP dans son développement. Le second est d'éviter qu'une telle action ait pour conséquence l'établissement d'une position trop dominante et d'accompagner le développement des autres laboratoires existants ou d'en faire émerger de nouveaux. L'IPP a accumulé un savoir-faire en matière d'accès aux données individuelles, d'appariement, d'exploitation de ces bases, de notoriété, qui en font aujourd'hui un leader incontesté dans le champ de l'évaluation. Sa structure de financement actuelle est précaire et menace la pérennité de ses acquis. Mais le conforter présente le risque d'accroître encore son avantage et la difficulté pour d'autres laboratoires de concourir face à lui dans des appels à projets.

**Une partie du problème provient sans doute d'un manque général de financement.** Pris individuellement, les appels à projets de recherche en matière d'évaluation des politiques publiques ne permettent pas de financer les coûts complets des structures qui répondent. De fait, l'IPP, comme le LIEPP, ont bénéficié pendant plusieurs années de financements socle, notamment en étant retenus par certains programmes d'investissement d'avenir financés par l'État comme les laboratoires d'excellence. L'État est ici le seul acteur financier significatif ; ni les organisations patronales ou syndicales, ni les collectivités territoriales, ni les assemblées parlementaires, ne contribuent fortement à l'écosystème de l'évaluation des politiques publiques.

L'affectation de financements socle aux équipes universitaires qui se consacrent aux travaux d'évaluation a été amorcée par l'État, par le truchement des dispositifs LabEx et IdEx, qui vont arriver à leur terme. Plus récemment, un certain nombre d'organismes se sont réunis pour soumettre le projet *E-POLICY* à une vague de financement PEPR, mais sans succès, le jury ayant notamment trouvé trop large le champ de l'évaluation couvert par le projet.

**Notre recommandation est de reconnaître, au-delà du cas de l'IPP, la spécificité de l'enjeu de financement socle des laboratoires d'évaluation et d'y répondre par un dispositif approprié.** Nous observons que des préoccupations similaires ont conduit des pays voisins de la France, en particulier l'Allemagne et le Royaume-Uni, à établir de telles solutions *ad hoc* dans des champs comparables ou voisins :

- En Allemagne, les grands instituts de recherche économique (DIW à Berlin, IWH à Halle, Ifo à Munich, IfW à Kiel, SAFE à Francfort, RWI à Essen, ZEW à Mannheim) sont soumis au mécanisme de la « Communauté Leibniz » (*Leibniz-Gemeinschaft*, qui inclut 97 instituts au total, y compris les 7 précités) centré sur une procédure rigoureuse d'évaluation tous les sept ans, établie dans sa forme actuelle en 2002, dont le succès déclenche la continuation de la subvention socle. Cette procédure est gérée par l'Association Leibniz, basée à Berlin et dotée d'un effectif propre de plus de 80 agents. Ce mécanisme n'est certes pas directement transposable en France, en raison notamment de son articulation avec la structure fédérale de l'Allemagne, mais il nous semble représenter une source d'inspiration utile, notamment en matière de méthodologies de financement et d'évaluation. Ces dernières ne sont pas de pure forme, loin s'en faut : à plusieurs occasions, des instituts établis se sont vu refuser la poursuite de l'accès aux ressources Leibniz. Ce fut notamment le cas de l'institut économique HWWA de Hambourg, dont les origines remontaient à 1908 et qui a dû cesser son activité à la suite d'une évaluation négative de la communauté Leibniz en 2004. À titre d'exemple, la part du financement socle représentait respectivement 57 % du budget total du DIW qui s'élevait à 34 M€ en 2020 ;

- Au Royaume-Uni, l'*Institute for Fiscal Studies* (IFS), qui a fourni l'inspiration pour la création de l'IPP en 2012, reçoit de même des financements socles de l'*Economic and Social Research Council* (ESRC) pour son unité interne d'évaluation, le *Centre for the Microeconomic Analysis of Public Policy* (CPP). Le CPP est soumis à un mécanisme d'évaluation tous les cinq ans. L'ESRC finance également des projets à l'initiative des chercheurs de l'IFS, sur des thématiques ouvertes pour des durées de 2 à 5 ans. Le budget annuel de l'IFS s'élevait à 9,2 M€ en 2022, dont 17 % de dotation de l'ESRC pour le CPP et 28 % de l'ESRC pour des projets à l'initiative des chercheurs.

**Nous recommandons de s'inspirer de ces exemples étrangers avec un budget dédié**, quoique beaucoup moins élevé que ceux de l'association Leibniz ou de l'ESRC, qui servirait à attribuer des financements socle aux laboratoires remplissant les critères, sur une base pluriannuelle. Si le financement socle n'est par nature pas lié à des appels à projets spécifiques, il n'est pas inconditionnel pour autant.

**Un cahier des charges devra être défini avec chaque organisme financé**, qui pourrait par exemple prévoir un volume minimal de travaux d'évaluation, une participation à des activités d'enseignement ou d'encadrement d'étudiants, une ouverture à des démarches d'évaluation pluridisciplinaires (pas systématiquement limitées à des travaux de microéconométrie), un jugement sur leur qualité produit par un conseil scientifique indépendant, et le respect de certains principes de diffusion comme l'absence de biais dans le traitement des organes de presse. Le financement serait reconduit (minoré ou majoré, le cas échéant) ou arrêté dans le cadre du cycle d'« évaluation des évaluateurs », que nous suggérons de calibrer à une périodicité de cinq ans, comme dans le cas de l'IFS.

**Pour gérer ce processus, nous estimons que France Stratégie est la structure la plus appropriée.** Ces dernières années, elle a développé avec compétence son activité de piloter des appels à projets. Elle nous semble le candidat naturel pour gérer ce processus d'affectation de financement socle, allant en cela plus loin encore dans une logique d'agences de moyens aux fins d'évaluation de politiques publiques.

**Le budget annuel alloué à ce financement socle devrait être fixé à un niveau compris entre deux et quatre millions d'euros**, susceptible de solvabiliser une activité d'évaluation des politiques publiques d'au moins trois établissements ou fédérations d'établissements universitaires. Ce montant est proposé sans préjudice d'autres financements socle que les laboratoires pourraient mobiliser, par exemple via des contrats cadres conclus avec les assemblées parlementaires. En outre, ce financement socle devrait rester proportionné à l'échelle des laboratoires soutenus (c'est-à-dire ne pas excéder 50% des budgets annuels des laboratoires) afin de maintenir une incitation à répondre aux contrats d'évaluation de politiques publiques.

Si notre recommandation est retenue, le mécanisme spécifique de contractualisation et d'évaluation, en particulier ses critères, sa méthodologie et sa gouvernance, devra faire l'objet d'une élaboration plus approfondie, prenant en compte les enseignements des bonnes pratiques étrangères, en les adaptant comme il se doit dans l'environnement institutionnel français. Ce travail supplémentaire d'élaboration aura également vocation à déterminer les conditions dans lesquelles le financement socle ainsi défini pourrait également bénéficier à des organisations telles que l'OFCE, qui bénéficient d'ores et déjà de soutien financier de structure de la part de l'État, mais qui pourraient utilement développer leur activité d'évaluation de politiques publiques en réponse à des appels à projets.

Par ailleurs, il nous semble également souhaitable que France Stratégie et d'autres donneurs d'ordre publics travaillent à l'amélioration de la structuration de leurs appels à projets de recherche en matière d'évaluation. Certains de nos interlocuteurs font ainsi valoir que les appels à projets de France Stratégie sont très rigides, quant au quantum de co-financement de l'organisme de recherche, quant à la complexité de gestion lorsqu'il faut apporter une justification extrêmement détaillée à chaque dépense, quant aux modalités de financement du CASD (Centre d'accès sécurisé à distance, qui permet aux chercheurs d'accéder à des données individuelles en limitant le risque de diffusion de données potentiellement identifiantes). À ce sujet, si on veut bien considérer qu'après la remise de l'étude à France Stratégie, il est de bon ton et de bonne motivation que les chercheurs poussent leurs travaux jusqu'à une publication académique de qualité, il peut s'avérer nécessaire de financer cet accès aux données pendant une période postérieure à la remise des premiers travaux.

## **5. Des recommandations à l'usage des autres structures évoquées dans la lettre de mission**

Hors le CEPII, l'OFCE, et les laboratoires d'évaluation, nous nous sommes attachés à formuler des recommandations spécifiques pour les autres entités spécifiquement mentionnées dans notre lettre de mission : France Stratégie, CAE, Rexecode, Ires, Cepremap et CEPR.

### **5.1. France Stratégie, héritier de la tradition illustre du Commissariat du Plan, pourrait reprendre une de ses missions historiques consistant à élaborer des diagnostics partagés**

France Stratégie joue un rôle *sui generis* à l'articulation de la décision publique, de l'expertise dans de multiples domaines, dont le champ économique, et du lien avec la société civile. Nous avons noté sa construction de légitimité en matière d'évaluation des politiques publiques, ce qui nous a conduit à recommander de lui confier la gestion du mécanisme de financement socle proposé dans la section précédente du présent rapport. France Stratégie a également su contribuer à des pratiques innovantes en matière de mobilisation d'expertise et de construction de consensus, par exemple le rapport sur les incidences économiques de l'action pour le climat mené par Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz et publié en mai 2023.

Les publications de France Stratégie sont généralement d'excellente facture. Elles sont le plus souvent tournées vers des recommandations de politiques publiques qui sont bien documentées et justifiées. En ce qui concerne la fabrique des politiques publiques, nous observons toutefois qu'il y a beaucoup – et de plus en plus – d'émetteurs de recommandations de qualité (outre France Stratégie et le Conseil d'analyse économique, outre aussi la Cour des comptes, on peut noter le recours accru ces dernières années aux missions des services d'inspection des ministères, le développement de publications de la direction générale du Trésor), mais que l'impact qu'ont toutes ces recommandations dans le débat public et l'influence qu'elles ont sur la position des différents acteurs n'ont pas progressé au même rythme.



Une des missions historiques du Commissariat général du plan, consistant à élaborer des diagnostics partagés, est en revanche aujourd'hui un peu orpheline. Certes, plusieurs hauts conseils ont été créés, qui permettent un travail en commun des administrations, des partenaires sociaux et d'experts. Mais leur évolution dans le temps a été assez diverse. Souvent, il s'agit moins dans ces instances de fabriquer ensemble les politiques publiques que de partager un diagnostic, parfois très technique (il y a des exceptions, comme le rapport sur la « grande Sécu » produit par le Haut Conseil à l'Avenir de l'Assurance Maladie). On peut par exemple regretter qu'en dépit de l'existence du Conseil d'orientation des retraites (COR) et de la quantité d'informations qui y est présentée et discutée chaque mois, il n'y a pas de lieu pour discuter de l'incidence globale d'une réforme des retraites sur la croissance potentielle et l'équilibre global des finances publiques. On peut également souligner que, pour développer une réflexion commune sur le niveau et l'évolution des bas salaires, la réponse devenue intuitive est la création d'une structure dédiée supplémentaire plutôt que le lancement d'une réflexion sous l'égide de France Stratégie.

Il serait utile de faire traiter des sujets transversaux par du travail en commun, pendant 12 à 24 mois, dans une instance du type des anciennes commissions du Plan. Par exemple, l'incidence de la remontée des taux d'intérêt sur le partage de la valeur, la manière dont la hausse du prix des importations se répercute dans les revenus des différents agents, l'impact redistributif ou anti-redistributif des réglementations en matière d'environnement, ou l'effet que peut avoir le recours au télétravail sur la cohésion sociale.

Nous estimons que l'évolution des politiques publiques et leur acceptabilité bénéficieraient d'une telle méthode. Nous constatons toutefois que les personnes rencontrées n'ont, sauf rare exception, pas manifesté de nostalgie pour le fonctionnement de la maison commune que pouvait être l'ancien Commissariat général du Plan, y compris au sein des organisations syndicales.

### **5.2. Le Conseil d'analyse économique doit être mieux inséré dans le processus de décision gouvernementale**

Le Conseil d'analyse économique (CAE) a été établi en 1997 à l'initiative de Lionel Jospin alors Premier ministre pour répondre « à la nécessité pour un gouvernement trop souvent confronté à l'urgence, de pouvoir se référer à une structure de réflexion qui lui permette d'éclairer ses choix dans le domaine économique » et aussi au souhait de « créer un lien entre deux mondes qui trop souvent s'ignorent, celui de la décision économique publique et celui de la réflexion économique, universitaire ou non »<sup>8</sup>. Les membres composant le Conseil, une quarantaine à l'origine, rassemblent des personnalités nationales et internationales de haute réputation scientifique et sont appelées à faire bénéficier de leur expertise, sans rémunération, les réflexions de politique économique du gouvernement, en transparence vis-à-vis de l'opinion publique par le moyen de publications. En 2012, le CAE a été largement remodelé en faveur d'une composition plus resserrée du Conseil, une quinzaine de membres désormais, paritaire, et avec pour affiliation principale le monde universitaire. Depuis 2018, deux membres de droit siègent également au Conseil : le directeur général de l'Insee et le directeur général du Trésor. L'animation des travaux du CAE, avec l'appui d'une petite équipe permanente, est confiée au Président délégué nommé sur un mandat de cinq ans : successivement Pierre-Alain Muet, Jean Pisani-Ferry, Christian de Boissieu, Agnès Benassy-Quéré, Philippe Martin, et Camille Landais depuis l'automne 2022.

---

<sup>8</sup> Déclaration de M. Lionel Jospin, Premier ministre, sur la raison d'être et les missions du Conseil d'analyse économique, Paris le 24 juillet 1997.

Hébergé depuis plusieurs années par France Stratégie, le CAE définit son rôle de manière autonome et comme une institution faisant le lien entre les acteurs de la décision publique et le monde académique. Cette identité du CAE, qui lui apporte flexibilité et capacité d'adaptation, y compris vis-à-vis des besoins individuellement exprimés par les principaux acteurs en matière de politique économique, nous semble utile et nous ne voyons pas de raison de la remettre en cause.

À sa création, le CAE était assez bien inséré dans le processus de décision. Cela a naturellement été le cas à l'origine lorsque le président du CAE était également le conseiller économique du Premier ministre, et pendant les quelques années qui ont suivi. Il est à souligner que cela n'empêchait pas les membres du CAE de rédiger leurs analyses et leurs recommandations avec assez d'indépendance pour ne pas nuire à la crédibilité de la structure. Ces liens ont pu se distendre au fil des mandatures et au gré de l'intérêt variable du Premier ministre et son cabinet pour les travaux du CAE. Si de nouvelles dispositions ont été prises il y a quelques années pour que des saisines du ministre chargé de l'économie et des finances puissent compléter les saisines du Premier ministre, force est de constater qu'une partie importante des publications du CAE relèvent plutôt de l'autosaisine. Même si des échanges réguliers entre le Président délégué et les cabinets ministériels ont lieu sur le programme de travail du CAE, il est important de veiller à une appropriation plus efficace de l'outil que représente le CAE et à la meilleure articulation possible entre ses travaux et le calendrier de l'action gouvernementale, sans remettre en cause son indépendance dans la conduite des analyses et la rédaction des recommandations. Nous pourrions citer de multiples exemples où une analyse économique à froid serait d'une grande utilité pour améliorer la qualité des politiques publiques, ou plus prosaïquement éviter de faux débats : l'efficacité des prêts à taux bonifiés et de la déductibilité fiscale des intérêts d'emprunts dans un contexte de taux d'intérêt plus élevés, l'amélioration de la courbe des taux marginaux d'imposition, l'évaluation de l'efficacité des différents instruments d'aide à la décarbonation, l'arbitrage entre innovation et régulation sur l'intelligence artificielle générative, etc. Les ministres, leurs cabinets et administrations, pourraient avoir davantage recours au CAE, via le cabinet du Premier ministre, afin d'obtenir des analyses économiques pertinentes et utiles dans leurs domaines de compétences.

Il est bien rappelé dans la charte de fonctionnement du CAE que ses publications sont établies en totale indépendance et sous la seule responsabilité des auteurs. Toutefois l'examen collégial des travaux du Conseil reste essentiel pour conforter leur qualité, et leur impartialité, ceci d'autant plus lorsque sont en cause des orientations de politique économique sollicitées dans le cadre de l'action gouvernementale. La formalisation de cette collégialité n'est pas chose aisée : il ne s'agit pas de parvenir à un consensus par défaut, ou de gommer les aspérités des recommandations, mais plutôt de les soumettre à un examen critique, y compris auprès des administrations principalement concernées. Nous appelons le CAE à continuer à veiller à ce que l'organisation de ses travaux puisse satisfaire cette préoccupation.

Il convient de noter que, en suite de la disposition du traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle de 2019 selon laquelle « *les deux États instituent un Conseil franco-allemand d'experts économiques composé de dix experts indépendants afin de présenter aux deux gouvernements des recommandations sur leur action économique* », le CAE a été chargé d'animer ce Conseil en partenariat avec son homologue allemand le *Sachverständigenrat*, lequel compte cinq membres. En référence à cette initiative, le Conseil des ministres franco-allemand du 22 janvier 2023 a annoncé un « *nouveau cycle de travaux sous la coprésidence du CAE et du Sachverständigenrat* », lequel s'est matérialisé en septembre 2023 par une première note publiée en commun. Compte tenu des moyens significatifs dont dispose le *Sachverständigenrat*, notamment en matière de ressources de recherche, il conviendra de s'interroger sur le déséquilibre inhérent à ce partenariat tant que le CAE conserve son identité actuelle de structure légère.

### **5.3. Rexecode pourrait participer de l'écosystème de l'évaluation des politiques publiques, compléter son financement par la réponse à des appels à projets et rechercher à être reconnu d'intérêt général**

Rexecode est une structure associative privée qui ne reçoit pas de soutien financier de la part de l'État, ni directement sous forme de subventions, ni indirectement par le biais de structures parapubliques, ou d'un traitement fiscal favorable. Cependant, nous observons que la situation financière de Rexecode est fragile dans la durée. Il n'est ni sain ni efficace que le bouclage du financement annuel prenne à ce point du temps et de l'énergie aux responsables de Rexecode.

Dans l'esprit du rapport Lenoir-Prot et des décisions prises par Raymond Barre, le souci de l'État de favoriser un certain pluralisme dans les exercices d'analyse économique, notamment d'études conjoncturelles et de prévisions macroéconomiques, auraient peut-être justifié une subvention budgétaire partielle des travaux de l'IPECODE, ancêtre de Rexecode. Force est de constater que cela n'a jamais existé, et qu'il semble difficile, dans un contexte budgétaire contraint, d'instaurer une telle subvention à l'heure où ces analyses macroéconomiques se sont multipliées dans les organisations internationales ou les grandes banques. Il serait naturellement possible que le monde des entreprises, des fédérations et confédérations professionnelles, valorise davantage ce travail de fond de Rexecode. Cela serait d'autant plus justifié que la profondeur de l'analyse macroéconomique menée par les économistes de Rexecode apporte de la pertinence, de l'utilité et du rapport à l'actualité à toutes les autres études qui peuvent être demandées à l'organisme, ou qu'il peut proposer.

Plus généralement, Rexecode doit faire face à un contexte rendu plus difficile par la multiplication de centres d'analyse proches des milieux patronaux, certains de petite taille, d'autres se développant avec un indéniable succès comme l'Institut Montaigne. La plupart de ces organismes sont reconnus d'intérêt général, ce qui permet aux entreprises qui les financent de disposer de déductions fiscales favorables, ce qui n'est pas le cas de Rexecode. Il nous apparaît que Rexecode pourrait chercher à bénéficier de ces mêmes dispositions.

Rexecode pourrait également s'organiser pour avoir un centre d'études économétriques qui pourrait demander accès aux données d'entreprises individuelles de la statistique publique, en s'engageant à ne les utiliser qu'à des fins d'analyses statistiques et d'études générales. Rexecode pourrait alors participer de l'écosystème de l'évaluation des politiques publiques et compléter son financement par la réponse à des appels à projets. Ce type d'activité, proche de la recherche académique, est d'ailleurs très complémentaire aux études plus qualitatives menées au sein de l'Institut Montaigne, et on peut imaginer, sans appeler à une fusion des deux organismes, qu'ils pourraient tirer avantage à coordonner leurs travaux.

### **5.4. L'Ires doit tirer les conséquences du récent contrôle de la Cour des comptes pour assurer une plus grande utilité et un meilleur suivi des travaux menés dans le cadre de l'agence d'objectifs**

L'Ires a fait l'objet d'un contrôle récent de la Cour des comptes pour les exercices 2015 à 2021, dont les conclusions mettent en relief des carences de gestion à la fois opérationnelle et de recherche. Lors de nos entretiens, nous avons observé le fort attachement des organisations syndicales à l'Ires et leur conviction que la production de recherche de l'institut est utile à leur mission syndicale. Cet attachement avait du reste été exprimé avec une unité et une force très remarquables à l'occasion de la célébration du 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'Ires dans l'hémicycle du CESE il y a près d'un an. Dans ce contexte, il nous apparaît que les réponses à apporter aux recommandations de la Cour des comptes relèvent tout autant de la gestion des relations entre l'État et les partenaires sociaux que des préoccupations d'analyse et d'évaluation autour desquelles notre mission a été définie et conduite.

Notre sentiment est que l'Ires peut offrir une réelle valeur ajoutée dans deux directions. D'une part, dans le domaine de la recherche sur l'engagement syndical, les pratiques syndicales, l'organisation des rapports sociaux et du dialogue social, les modalités de représentation des salariés, domaine qui n'est pas nécessairement bien couvert par la recherche académique. D'autre part, en adoptant un point de vue propre sur l'évolution des revenus salariaux, du partage de la valeur ajoutée, des conditions de travail, de la productivité, à la condition que les travaux en la matière répondent à un minimum de qualité, même lorsqu'ils ne prétendent pas à être publiés dans une revue académique de premier ou deuxième rang. À cet égard, nous estimons qu'un des documents de travail récents de l'Ires, qui analyse le ralentissement des évolutions salariales depuis plusieurs décennies sans faire aucune référence au ralentissement de la productivité, est illustratif des marges de progression.

Nous soutenons donc les orientations adoptées par l'Ires pour assurer une plus grande utilité et un meilleur suivi des travaux menés dans le cadre de l'agence d'objectifs. Elle appuierait de la même manière toutes les dispositions que la direction de l'Ires pourrait prendre pour améliorer la qualité des travaux et des publications de son équipe de recherche propre, sans renoncer à l'originalité de point de vue qui fait l'intérêt de cet organisme. Nous relevons que l'Ires apparaît aujourd'hui isolé, tant dans sa localisation géographique que dans son ancrage académique. À cet égard, il pourrait être intéressant de réfléchir à un rattachement au Conservatoire national des arts et métiers, à l'instar du Centre d'études pour l'emploi et le travail.

#### **5.5. La qualité internationalement reconnue de certaines des activités du Cepremap doit lui permettre de se procurer des moyens d'investissement et des voies de développement**

Le Cepremap (CEntre Pour la Recherche EconoMique et ses APplications), créé en 1967, est un organisme de recherche doté de la personnalité morale, placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, et qui a été dirigé pendant près de deux décennies (2005-2023) par Daniel Cohen. La disparition prématurée de ce dernier en août 2023 représente sans nul doute un défi à relever pour le Cepremap, mais il nous apparaît que l'élaboration des réponses s'inscrit nécessairement dans une temporalité un peu plus longue que celle de notre mission. Nous avons observé la qualité internationalement reconnue de certaines des activités du Cepremap, parmi lesquelles les plateformes Dynare et DBnomics méritent une mention toute particulière. Ces deux plateformes ont été conçues dans un esprit d'ouverture : DBnomics est gratuit, et Dynare est proposé à un coût bien en-deçà de sa valeur ajoutée. Le Cepremap pourrait se procurer des moyens d'investissement et des voies de développement en valorisant davantage ces produits.

#### **5.6. La mise en œuvre du cahier des charges établi entre le CEPR et les pouvoirs publics doit être poursuivie pour assurer pleinement son ancrage parisien**

Le CEPR (*Centre for Economic Policy Research*) est un réseau de recherche créé en 1983 à Londres, et qui trouve son inspiration dans le NBER (*National Bureau of Economic Research*) américain. Revendiquant une identité pan-européenne, le CEPR a naturellement cherché à se repositionner à la suite de la décision britannique de quitter l'Union européenne. Son choix s'est porté vers Paris, encouragé par un effort significatif des pouvoirs publics matérialisé par un accord de consortium signé le 21 juillet 2021 entre le CEPR, les ministères respectifs de l'économie et des finances et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Banque de France, et la Région Île-de-France, ainsi que la FNSP en tant qu'institution hôte.

Aux termes de cet accord, les quatre partenaires publics s'engagent sur une durée de trois ans sur un montant total de 4,5 M€ (1,5 M€ par an) soit 1,5 M€ du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, 1,5 M€ de la Région Île-de-France, 1,2 M€ de la Banque de France et 0,3 M€ du ministère de l'économie et des finances, avec tacite reconduction sauf notification un an avant l'échéance. Cette dernière étant fixée au 30 septembre 2024 pour la première période triennale, et dans la mesure où nous n'avons pas connaissance d'une telle notification au 30 septembre 2023, il apparaît que le financement public est en voie d'être renouvelé au moins jusqu'en 2026.

Certains points du cahier des charges défini dans l'accord de consortium de 2021 ont clairement été réalisés avec succès, en particulier l'organisation d'un symposium annuel de haut niveau à Paris, dont la première itération a eu lieu en juin 2022 et la deuxième est programmée en décembre 2023. D'autres engagements sont en cours de réalisation, notamment une restructuration juridique du CEPR pour assurer son ancrage parisien (« *the headquarters of CEPR are fully located in France* » au terme de la période initiale de trois ans, donc avant fin 2024) et la mise en place de nouveaux *Research and Policy Networks*<sup>9</sup>.

Plus généralement, l'ancrage parisien du CEPR participe sans guère de doute au rayonnement international de la France dans la communauté des économistes, mais ses avantages tangibles sont mesurés par le fait que le CEPR est un réseau largement dématérialisé, animé par un secrétariat très léger. Un élément important pour l'avenir nous semble être l'incarnation locale du CEPR et la présence de son équipe dirigeante dans la « *vie de la place* ».

---

<sup>9</sup> Réseau de 15 à 30 experts qui rassemblent des universitaires et des décideurs pour favoriser leur collaboration sur une thématique précise.

## **ANNEXE I**

**Lettre de mission de la Première ministre**

**- 1 4 9 / 2 3 / SG**

Messieurs,

Outre les administrations rattachées à des départements ministériels, beaucoup d'entités en France concourent à l'analyse économique et à l'évaluation des politiques publiques, en étant financées, pour beaucoup d'entre elles, principalement par l'Etat.

Une partie du paysage a été dessiné il y a une quarantaine d'années, à l'initiative de Raymond Barre : le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), Rexecode (ex-IPECODE), l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) ont été créés à la suite du rapport Lenoir-Prot (1979) sur l'information économique et sociale qui recommandait en particulier la création de centres de recherche indépendants pour favoriser le pluralisme.

D'autres structures préexistaient, comme le Centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap), tandis que d'autres ont été ajoutées plus tard, comme le Conseil d'analyse économique (CAE) ou le *Center for economic policy research* (CEPR) désormais établi à Paris. L'activité du Commissariat général au Plan, devenu France Stratégie, a également évolué au cours des dernières décennies et s'est tournée davantage sur les sujets économiques. Plusieurs de ces instituts ou conseils dépendent des services de la Première Ministre.

Le fonctionnement, les caractéristiques juridiques et administratives et les ressources financières et humaines de ces différents organismes sont très différents. Outre les travaux réalisés en propre, certains de ces organismes ont la capacité d'animer la recherche académique par des appels à projets et des budgets dédiés. Du reste, le paysage académique a lui-même évolué : au sein de certains établissements d'enseignement supérieur, des structures se sont spécialisées dans l'analyse et l'évolution des politiques publiques comme, par exemple, l'Institut des Politiques Publiques (IPP) ou le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP).

**Monsieur Jean-Luc Tavernier**

Directeur général de l'INSEE  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex

et

**Monsieur Nicolas Véron**

Senior Fellow à Bruegel  
Senior Fellow au Peterson Institute for  
international economics

La multiplication de ces entités pose certains défis. Certes, elle a pu être encouragée par un accès plus large des chercheurs aux données individuelles, qui facilite un certain nombre d'études quantitatives, et favorise la pluralité des points de vue. Mais dans un contexte de production académique de plus en plus compétitif, l'éparpillement des moyens publics peut porter préjudice à l'attractivité des organismes et à l'atteinte d'une taille critique leur permettant de développer et de faire connaître des analyses de la meilleure qualité possible. Elle constitue également un obstacle à l'appropriation par les non spécialistes et par la société française dans son ensemble des enseignements qu'on peut tirer de ces analyses.

Dans ce contexte, je souhaite vous confier la mission de réfléchir aux évolutions possibles de cet écosystème. Votre mission devra commencer par dresser un panorama des organismes qui produisent de l'expertise économique en France, en décrivant leurs ressources, leurs missions et leurs spécificités. Quels sont leurs défis, leur valeur ajoutée respective, tant en termes de production d'études, de données, de modélisation que de diffusion ? Au-delà de la sphère publique, quel rôle jouent-ils dans la formation des débats sur les thèmes de politique publique dans la société civile et le secteur privé, en France et dans les débats internationaux ?

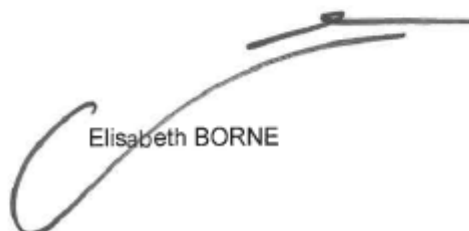
Votre mission portera également un diagnostic sur l'état de ce paysage par rapport à celui d'autres pays comparables. Il conviendra de vous assurer que sont suffisamment couvertes les grandes thématiques qui constituent les priorités de l'action publique, notamment la transition écologique, la transition numérique, la santé, l'éducation et la souveraineté économique.

Enfin votre mission a vocation à proposer des dispositions supplémentaires susceptibles de renforcer l'attractivité de ces structures, en termes notamment de formes d'emploi et de rémunérations. Vous réfléchirez également aux modèles de gouvernance (public et/ou privé), de financement, de programmation des travaux et d'interaction avec les parties prenantes, en prenant en compte les exemples pertinents de bonnes pratiques en France et à l'étranger. La question d'éventuels rapprochements entre ces structures devra être posée afin d'atteindre les masses critiques nécessaires pour traiter les sujets importants de la façon la plus utile possible.

Pour répondre à ces différentes questions, je vous invite à rencontrer de nombreux acteurs de cet écosystème en France, mais aussi à l'étranger, ainsi que des représentants de la société civile. Votre rapport est attendu pour fin août 2023. Un échange sera prévu au cours du mois de mai avec mon cabinet pour partager les premières orientations.

Vous pourrez faire appel aux différentes administrations concernées, en particulier la Direction générale du Trésor et son réseau à l'étranger. Vous serez assistés de deux rapporteurs mis à votre disposition par l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale de l'Insee.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.



Elisabeth BORNE



## **ANNEXE II**

### **Liste des personnes rencontrées**

# SOMMAIRE

<b>1. PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.....</b>	<b>1</b>
1.1. Cabinet du Président de la République.....	1
<b>2. PREMIÈRE MINISTRE.....</b>	<b>1</b>
2.1. Cabinet de la Première ministre.....	1
2.2. France Stratégie.....	1
2.3. Conseil d'Analyse Économique.....	1
2.4. Centre d'études prospectives et d'informations internationales.....	1
<b>3. MINISTÈRES ET ORGANES DE L'EXÉCUTIF.....</b>	<b>1</b>
3.1. Haut-commissariat au plan.....	1
3.2. Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.....	1
3.2.1. <i>Ministres</i> .....	1
3.2.2. <i>Cabinets</i> .....	2
3.2.3. <i>Direction générale du Trésor</i> .....	2
3.2.4. <i>Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes</i> .....	2
3.2.5. <i>Direction du budget</i> .....	2
3.2.6. <i>Inspection générale des Finances</i> .....	2
3.3. Ministère de la transition énergétique.....	2
3.4. Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.....	3
3.4.1. <i>Ministre</i> .....	3
3.4.2. <i>Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques</i> .....	3
3.4.3. <i>Délégation permanente de la France auprès de l'Organisation mondiale du Commerce</i> .....	3
3.5. Ministère de l'éducation nationale.....	3
3.6. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	3
3.6.1. <i>Cabinet</i> .....	3
3.6.2. <i>Direction générale de la recherche et de l'innovation</i> .....	3
3.7. Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.....	3
<b>4. ORGANES LÉGISLATIFS ET JURIDICTIONNEL.....</b>	<b>4</b>
4.1. Assemblée nationale.....	4
4.1.1. <i>Députés</i> .....	4
4.1.2. <i>Services de l'Assemblée nationale</i> .....	4
4.2. Sénat.....	4
4.2.1. <i>Sénateurs</i> .....	4
4.2.2. <i>Cabinet de la Présidence</i> .....	4

4.3. Conseil économique, social et environnemental.....	4
4.4. Cour des Comptes .....	4
<b>5. COLLECTIVITÉS LOCALES.....</b>	<b>4</b>
5.1. Conseil régional d’Ile-de-France.....	4
<b>6. BANQUE DE FRANCE.....</b>	<b>5</b>
<b>7. UNIVERSITÉS, ÉCOLES ET ORGANISMES D’ÉTUDES ET DE RECHERCHE PUBLICS .....</b>	<b>5</b>
7.1. Paris School of Economics.....	5
7.2. Institut des politiques publiques.....	5
7.3. Centre pour la recherche économique et ses applications .....	5
7.4. EU Tax Observatory .....	5
7.5. Institut d’études politiques de Paris .....	5
7.6. Observatoire français des conjonctures économiques.....	5
7.7. Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques.....	5
7.8. Toulouse School of Economics .....	6
7.9. Université Paris-Dauphine .....	6
7.10.. Fédération de recherche théorie et évaluation des politiques publiques .....	6
<b>8. ORGANISATIONS SYNDICALES ET PATRONALES .....</b>	<b>6</b>
8.1. Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres.....	6
8.2. Confédération française démocratique du travail.....	6
8.3. Force Ouvrière.....	6
8.4. Institut de recherches économiques et sociales.....	6
8.5. Association française des entreprises privées.....	6
8.6. Mouvement des entreprises de France.....	7
8.7. Union des entreprises de proximité.....	7
8.8. Rexecode.....	7
<b>9. THINK TANKS ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES.....</b>	<b>7</b>
9.1. CEPR.....	7
9.2. Institut Montaigne .....	7
9.3. Association Europe-Finances-Régulations.....	7
<b>10. PERSONNALITÉS QUALIFIÉES.....</b>	<b>7</b>
<b>11. DÉPLACEMENTS EN ALLEMAGNE .....</b>	<b>8</b>
11.1.. Service économique régional de la direction générale du Trésor .....	8
11.2.. Chancellerie et administrations publiques fédérales.....	8
11.3.. Instituts de recherche en économie, think tanks et fondations.....	8
11.4.. Personnalités qualifiées .....	9

## **1. Présidence de la République**

### **1.1. Cabinet du Président de la République**

- ◆ M<sup>me</sup> Alexandra Roulet, conseillère macro-économie et politiques publique

## **2. Première ministre**

### **2.1. Cabinet de la Première ministre**

- ◆ M. Thibault Guyon, conseiller économie, finances, industrie et numérique (chef de pôle)

### **2.2. France Stratégie**

- ◆ M. Gilles de Margerie, commissaire général
- ◆ M. Cédric Audenis, commissaire général adjoint

### **2.3. Conseil d'Analyse Économique**

- ◆ M. Camille Landais, président délégué
- ◆ M<sup>me</sup> Hélène Paris, secrétaire générale

### **2.4. Centre d'études prospectives et d'informations internationales**

- ◆ M. Jean Lemierre, président
- ◆ M. Antoine Bouët, directeur

## **3. Ministères et organes de l'exécutif**

### **3.1. Haut-commissariat au plan**

- ◆ M. François Bayrou, haut-commissaire
- ◆ M<sup>me</sup> Marie Grosset, secrétaire générale
- ◆ M. Philippe Logak, rapporteur général

### **3.2. Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique**

#### **3.2.1. Ministres**

- ◆ M. Roland Lescure, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie

- ◆ M. Jean-Noël Barrot, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de la transition numérique et des télécommunications

### **3.2.2. Cabinets**

- ◆ M<sup>me</sup> Clémence Lenoir, conseillère en charge de la macroéconomie au cabinet du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
- ◆ M. Benjamin Carantino, conseiller industries de base et décarbonation au cabinet du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie

### **3.2.3. Direction générale du Trésor**

- ◆ M<sup>me</sup> Dorothée Rouzet, cheffe économiste de la direction générale du Trésor
- ◆ M<sup>me</sup> Nathalie Georges, cheffe du service des politiques macroéconomiques et des affaires européennes
- ◆ M. Antoine Deruennes, chef du service des politiques publiques
- ◆ M<sup>me</sup> Ihssane Slimani Houti, sous-directrice des politiques macroéconomiques

### **3.2.4. Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes**

- ◆ M. Eric Maurus, sous-directeur communication, programmation, analyse économique et mouvement consumériste
- ◆ M. Gautier Duflos, chef du bureau de l'analyse économique
- ◆ M. Fabien Chevalier, adjoint au chef du bureau du mouvement consumériste

### **3.2.5. Direction du budget**

- ◆ M. Alban Hautier, sous-directeur des budgets de l'enseignement scolaire, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de l'industrie
- ◆ M<sup>me</sup> Sixtine Lefebvre, adjointe au chef du bureau de l'intérieur et de l'action gouvernementale

### **3.2.6. Inspection générale des Finances**

- ◆ M<sup>me</sup> Catherine Sueur, inspectrice générale des finances, cheffe du service de l'inspection générale des finances
- ◆ M. Hippolyte d'Albis, inspecteur général des finances, chef économiste de l'inspection générale des finances

## **3.3. Ministère de la transition énergétique**

- ◆ M<sup>me</sup> Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique

### **3.4. Ministère de l'Europe et des affaires étrangères**

#### **3.4.1. Ministre**

- ◆ M<sup>me</sup> Laurence Boone, secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée de l'Europe

#### **3.4.2. Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques**

- ◆ M<sup>me</sup> Amélie de Montchalin, ambassadrice, représentante permanente de la France auprès de l'OCDE

#### **3.4.3. Délégation permanente de la France auprès de l'Organisation mondiale du Commerce**

- ◆ M. Étienne Oudot de Dainville, ambassadeur, délégué permanent de la France auprès de l'Organisation mondiale du Commerce

### **3.5. Ministère de l'éducation nationale**

- ◆ M. Jean-Marc Huart, directeur du cabinet
- ◆ M<sup>me</sup> Anastasia Iline, directrice adjointe du cabinet

### **3.6. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

#### **3.6.1. Cabinet**

- ◆ M<sup>me</sup> Naomi Peres, directrice adjointe du cabinet
- ◆ M<sup>me</sup> Isabelle Prat, conseillère formation et sciences humaines et sociales

#### **3.6.2. Direction générale de la recherche et de l'innovation**

- ◆ M<sup>me</sup> Claire Giry, directrice générale
- ◆ M<sup>me</sup> Johanna Etner, cheffe du secteur sciences de l'homme et de la société

### **3.7. Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- ◆ M. Thierry Coulhon, président
- ◆ M. Stéphane Le Bouler, secrétaire général
- ◆ M. Éric Saint-Aman, directeur du département d'évaluation de la recherche
- ◆ M. Jérôme Vicente, conseiller scientifique
- ◆ M. Francis Prost, conseiller scientifique
- ◆ M. Nicolas Aubert, conseiller scientifique

## **4. Organes législatifs et juridictionnel**

### **4.1. Assemblée nationale**

#### **4.1.1. Députés**

- ◆ M. Éric Woerth, député de la quatrième circonscription de l'Oise, questeur de l'Assemblée nationale

#### **4.1.2. Services de l'Assemblée nationale**

- ◆ M. Guillaume Bazin, directeur du contrôle et de l'évaluation
- ◆ M. Christophe Maisonneuve, chef de la division du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques
- ◆ M. Benoît Courty, cellule LexImpact

### **4.2. Sénat**

#### **4.2.1. Sénateurs**

- ◆ M. Claude Raynal, sénateur de la Haute-Garonne, président de la commission des finances du Sénat

#### **4.2.2. Cabinet de la Présidence**

- ◆ M. Éric Aubry, conseiller affaires sociales - politique de la ville

### **4.3. Conseil économique, social et environnemental**

- ◆ M. Jacques Creyssel, conseiller, président de la commission économie et finances

### **4.4. Cour des Comptes**

- ◆ M. Pierre Moscovici, premier président
- ◆ M<sup>me</sup> Gwladys de Castries, secrétaire générale adjointe
- ◆ M. Adam Baiz, coordinateur de l'évaluation des politiques publiques et des partenariats académiques

## **5. Collectivités locales**

### **5.1. Conseil régional d'Ile-de-France**

- ◆ M. Paul Bérard, directeur général adjoint des services, chargé des finances
- ◆ M<sup>me</sup> Sandrine Peney, inspectrice générale

## **6. Banque de France**

- ◆ M. Olivier Garnier, directeur général, en charge des études et des relations internationales
- ◆ M. Olivier de Bandt, directeur de la recherche
- ◆ M. Vladimir Borgy, macroéconomiste

## **7. Universités, écoles et organismes d'études et de recherche publics**

### **7.1. Paris School of Economics**

- ◆ M. Jean-Olivier Hairault, directeur

### **7.2. Institut des politiques publiques**

- ◆ M. Antoine Bozio, directeur
- ◆ M. Pierre Boyer, directeur adjoint

### **7.3. Centre pour la recherche économique et ses applications**

- ◆ M. Daniel Cohen, directeur

### **7.4. EU Tax Observatory**

- ◆ M. Gabriel Zucman, directeur

### **7.5. Institut d'études politiques de Paris**

- ◆ M. Mathias Vicherat, directeur
- ◆ M. Sergueï Guriev, directeur de la formation et de la recherche
- ◆ M. Arnaud Jullian, secrétaire général
- ◆ M<sup>me</sup> Karen Mauger, directrice des ressources humaines
- ◆ M. Michel Gardette, conseiller special
- ◆ M. Vincent Teniere, adjoint au secretaire général
- ◆ M. Philippe Martin, doyen de l'école d'affaires publiques

### **7.6. Observatoire français des conjonctures économiques**

- ◆ M. Xavier Ragot, président

### **7.7. Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques**

- ◆ M<sup>me</sup> Anne Revillard, directrice
- ◆ M<sup>me</sup> Andreana Khristova, secretaire générale



## **7.8. Toulouse School of Economics**

- ◆ M. Bernard Belloc, président d'honneur
- ◆ M. Christian Gollier, directeur général
- ◆ M. Stéphane Gregoir, doyen
- ◆ M. Yassine Lefouili, directeur de TSE-Partenariat
- ◆ M. Thierry Magnac, enseigneur-chercheur

## **7.9. Université Paris-Dauphine**

- ◆ M. El Mouhoub Mouhoud, président

## **7.10. Fédération de recherche théorie et évaluation des politiques publiques**

- ◆ M. Yannick L'Horty, directeur

## **8. Organisations syndicales et patronales**

### **8.1. Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres**

- ◆ M. François Hommeril, président confédéral
- ◆ M<sup>me</sup> Karina Aitoufella, directrice de cabinet
- ◆ M. Nicolas Blanc, secrétaire national en charge du secteur transition économique

### **8.2. Confédération française démocratique du travail**

- ◆ M<sup>me</sup> Aurélie Seigne, responsable du service économie et société
- ◆ M. Paul Busi, secrétaire confédéral

### **8.3. Force Ouvrière**

- ◆ M<sup>me</sup> Hélène Fauvel, secrétaire confédérale au secteur de l'économie et du service public
- ◆ M. Sébastien Dupuch, assistant du secrétaire général

### **8.4. Institut de recherches économiques et sociales**

- ◆ M. Frédéric Lerais, directeur général

### **8.5. Association française des entreprises privées**

- ◆ M<sup>me</sup> Patricia Barbizet, présidente
- ◆ M. Nicolas Ragache, chef économiste

## **8.6. Mouvement des entreprises de France**

- ◆ M. Christophe Beaux, directeur général
- ◆ M<sup>me</sup> Christine Lepage, responsable du pôle économie
- ◆ M<sup>me</sup> Gwenaëlle Poilon, cheffe économiste

## **8.7. Union des entreprises de proximité**

- ◆ M. Pierre Burban, secrétaire général
- ◆ M<sup>me</sup> Nathalie Roy, conseillère technique économie, fiscalité et développement durable

## **8.8. Rexecode**

- ◆ M. Denis Ferrand, directeur général
- ◆ M. Michel Didier, conseiller spécial

## **9. Think tanks et associations professionnelles**

### **9.1. CEPR**

- ◆ M<sup>me</sup> Beatrice Weder di Mauro, présidente
- ◆ M. Ugo Panizza, vice-président
- ◆ M<sup>me</sup> Tessa Ogden, directrice générale
- ◆ M<sup>me</sup> Nadine Clarke, directrice des opérations
- ◆ M. Thibaut Momméja, responsable exécutif
- ◆ M<sup>me</sup> Barbara Pinosova, responsable du développement

### **9.2. Institut Montaigne**

- ◆ M. Henri de Castries, président
- ◆ M. Éric Chaney, conseiller économique
- ◆ M. Bertrand Martinot, économiste

### **9.3. Association Europe-Finances-Régulations**

- ◆ M<sup>me</sup> Pervenche Berès, présidente
- ◆ M. Michel Cojean, délégué général

## **10. Personnalités qualifiées**

- ◆ M. Hippolyte d'Albis, économiste
- ◆ M. Yann Algan, économiste
- ◆ M<sup>me</sup> Agnès Benassy-Quéré, économiste
- ◆ M. François Bourguignon, économiste

- ◆ M. Chad Bown, économiste
- ◆ M. Jean-Claude Casanova, économiste
- ◆ M. Yann Coatanlem, économiste
- ◆ M. Benoît Cœuré, économiste
- ◆ M. Sébastien Jean, économiste
- ◆ M. Robert Lawrence, économiste
- ◆ M<sup>me</sup> Selma Mahfouz, économiste
- ◆ M. Jean-Pisany Ferry, économiste
- ◆ M<sup>me</sup> Hélène Rey, économiste
- ◆ M. André Sapir, économiste
- ◆ M. Jeffrey Schott, économiste
- ◆ M. Charles Weymuller, économiste

## **11. Déplacements en Allemagne**

### **11.1. Service économique régional de la direction générale du Trésor**

- ◆ M<sup>me</sup> Claire Thirriot-Kwant, cheffe du service économique régional
- ◆ M. Baptiste Royer, adjoint à la cheffe du service économique régional, conseiller économique – macro-économie, finances
- ◆ M. François Brunet, attaché sectoriel – macro-économie, finances publiques

### **11.2. Chancellerie et administrations publiques fédérales**

- ◆ M. Steffen Meyer, directeur général pour l'économie, les finances et le climat à la chancellerie fédérale
- ◆ M. Sebastian Camarero Garcia, conseiller technique à la chancellerie fédérale
- ◆ M. Holger Niermann, chef de bureau à la chancellerie fédérale
- ◆ M. Wolf Heinrich Reuter, chef économiste et directeur général pour l'économie et la politique fiscale au ministère fédéral des finances
- ◆ M. Stefan Profit, directeur général adjoint au département des politiques économiques au ministère fédéral de l'économie et du climat

### **11.3. Instituts de recherche en économie, think tanks et fondations**

- ◆ M. Moritz Schularick, président du Kiel Institut für Weltwirtschaft (IfW Kiel)
- ◆ M. Marcel Fratzscher, président du Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung (DIW)
- ◆ M. Clemens Fuest, président du Leibniz-Institut für Wirtschaftsforschung an der Universität München (ifo Institut)
- ◆ M. Sebastian Dullien, directeur scientifique de Instituts für Makroökonomie und Konjunkturforschung (IMK)
- ◆ M. Guntram Wolff, directeur général du Deutsche Gesellschaft für auswärtige Politik (DGAP)
- ◆ M<sup>me</sup> Daniela Schwarzer, membre du conseil d'administration de la fondation Bertelsmann

- ◆ M<sup>me</sup> Katharina Gnath, responsable de projet à la fondation Bertelsmann
- ◆ M<sup>me</sup> Philippa Sigl-Glöckner, directrice générale de Dezernat-Zukunft
- ◆ M. Johannes Lindner, codirecteur du Centre Jacques Delors

#### **11.4. Personnalités qualifiées**

- ◆ M. Kai Brückerhoff, conseiller technique à la Deutsche Bahn
- ◆ M. Levin Holle, directeur financier de la Deutsche Bahn
- ◆ M. Dietrich Nelle, conseiller en innovation
- ◆ M. Klaus Regling, économiste
- ◆ M. Lars-Hendrik Röller, économiste

## **ANNEXE III**

### **Les principaux centres de recherche en économie qui concourent à l'évaluation des politiques publiques**

**Tableau : Panorama descriptif des principaux centres de recherche en économie qui concourent à l'évaluation des politiques publiques (dont éléments financiers, historique, effectifs, missions, etc.)**

Entité	Statut et date de création	Gouvernance	Secteurs	Budget et financement	Effectifs
<b>Institut des politiques publiques (IPP)</b>	<p><b>L'IPP a été créé en 2012 par PSE et le Centre de recherche en économie et statistique (Crest)</b> et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-École d'Économie de Paris et le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES).</p> <p><b>L'IPP est hébergé par la fondation scientifique PSE-Ecole d'économie de Paris.</b></p>	<p><b>L'IPP est piloté par un conseil d'orientation</b> présidé conjointement par le directeur de PSE-École d'économie de Paris et par la directrice du GENES. Le conseil d'orientation de l'IPP se réunit une fois par trimestre pour définir la stratégie de l'Institut.</p> <p>Le directeur et les deux directeurs adjoints sont nommés par la présidence du conseil d'orientation de l'IPP, sur proposition du conseil.</p> <p><b>Le directeur de l'IPP dirige l'activité courante de l'Institut et coordonne la réalisation des études.</b> Il rend compte au Conseil d'orientation de la gestion et des travaux menés et remet un rapport annuel d'activité.</p>	<p><b>L'IPP conduit des évaluations de politiques publiques dans neuf secteurs thématiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• éducation ;</li> <li>• insertion et formation ;</li> <li>• travail et emploi ;</li> <li>• fiscalité des ménages ;</li> <li>• entreprises ;</li> <li>• retraites ;</li> <li>• santé et autonomie ;</li> <li>• démocratie et institutions ;</li> <li>• environnement.</li> </ul>	<p>Budget annuel 2021-22 : 1,9 M€. Principales sources de financement :</p> <p>Institutions fondatrices (14 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PSE : 170 k€ (dotation) ;</li> <li>• Genes : 85 k€ (dotation) ;</li> </ul> <p>Recherche (24 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ANR : 252 k€ ;</li> <li>• France Stratégie : 159 k€ ;</li> <li>• CEPREMAP : 41 k€ ;</li> </ul> <p>Administrations de l'État (37 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DREES : 342 k€ ;</li> <li>• DARES : 205 k€ ;</li> <li>• MESRI : 42 k€ ;</li> <li>• DGCS : 22 k€ ;</li> <li>• DGESCO et DEPP : 9 k€.</li> </ul> <p>Administrations de sécurité sociale (18 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNSA : 188 k€</li> <li>• AGIRC ARRCO : 153 k€</li> <li>• AP-HP : 7k€</li> </ul>	<b>Effectifs 2022 : 24,6 ETP</b>

Entité	Statut et date de création	Gouvernance	Secteurs	Budget et financement	Effectifs
<p><b>Fédération de recherche théorie et évaluation des politiques publiques (TEPP)</b></p>	<p>La fédération TEPP, créée en 2008, est une fédération de recherche du CNRS. Elle réunit dix laboratoires de recherche, issus de huit universités différentes.</p>	<p>La fédération TEPP dispose d'un comité de direction composé des directeurs des dix laboratoires de la fédération. Le comité de direction assiste le directeur de la fédération dans l'organisation des activités communes, la négociation et la répartition des ressources de la fédération.</p> <p>La fédération TEPP dispose également d'un conseil de fédération qui est consulté sur l'état, le programme et l'orientation des recherches, les moyens budgétaires à demander par la Fédération et la répartition de ceux qui lui sont alloués. Il est composé des membres du comité de direction, de deux chercheurs ou enseignants-chercheurs par entité composante, d'un membre du personnel non enseignant ou personnel assimilé par entités composantes et d'un représentant des doctorants ou post-doctorants par entité composante.</p>	<p>Initialement concentré sur les thématiques du travail et de l'emploi, TEPP a élargi ses domaines de recherche à d'autres politiques publiques pour devenir un <b>acteur généraliste de l'évaluation.</b></p>	<p>Pas de budget récurrent, 100 % des financements est lié à des projets.</p> <p>En 2022, le montant cumulé annuel des différents projets correspondait à un budget total de l'ordre de 500 k€.</p>	<p><b>En 2022, la fédération comptait 2,5 ETP et regroupait 230 enseignants-chercheurs et 100 doctorants.</b></p>

Entité	Statut et date de création	Gouvernance	Secteurs	Budget et financement	Effectifs
<b>Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP)</b>	Le LIEPP est une plateforme de recherche de Sciences Po. Créé en 2011, ce laboratoire se redéploie à partir de 2020 en partenariat avec Université Paris Cité (UPC).	<p>La gouvernance du LIEPP est organisée autour de trois instances.</p> <p><b>Le conseil de laboratoire</b>, incluant les chercheuses et chercheurs responsables d'axes, est chargé de la mise en œuvre et du suivi régulier des projets du LIEPP. Il se réunit deux fois par trimestre.</p> <p><b>Le conseil scientifique</b> est une instance de dialogue et d'orientation qui se réunit une à deux fois par an pour valider le programme d'activité annuel du LIEPP, ses perspectives budgétaires globales, et pour se prononcer sur les résultats obtenus.</p> <p><b>Le <i>strategic advisory board</i></b>, constitué d'experts internationaux reconnus, évalue la qualité scientifique des travaux et donne des conseils stratégiques notamment sur le positionnement international du LIEPP.</p>	<p>Le LIEPP réalise des évaluations de politiques publiques par une approche scientifique interdisciplinaire, confrontant méthodes quantitatives, qualitatives et comparatives.</p> <p>Sur le plan thématique, les activités du LIEPP se structurent principalement autour de six grands axes de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• discriminations et politiques catégorielles ;</li> <li>• évaluation des politiques fiscales en matières sociales, sanitaires et environnementales ;</li> <li>• évaluation de la démocratie et crise de l'expertise ;</li> <li>• politiques éducatives ;</li> <li>• politiques environnementales ;</li> <li>• politiques de santé.</li> </ul>	En 2022, le budget du LIEPP s'élevait à 1,4 M€ dont 1 M€ provenant du PIA <i>via</i> l'IdEx Université Paris Cité.	<p>Le LIEPP n'a pas de chercheurs à titre permanent, les chercheurs ont une affiliation principale ailleurs (SPO, UPC, autres).</p> <p>En 2022, Le LIEPP comptait 113 chercheurs affiliés (environ 1/3 économistes, 1/3 socio, 1/3 sciences politiques).</p>

Sources : IPP, Fédération TEPP et LIEPP.